

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

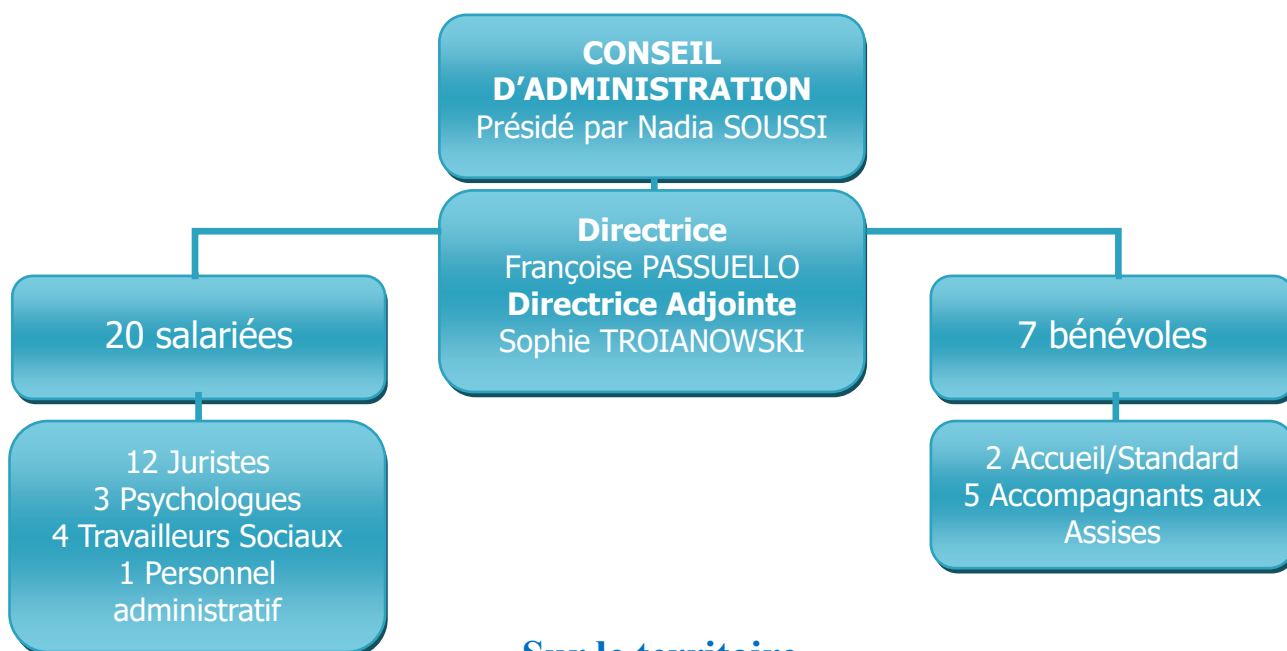


Association Agréée par le Ministère de la Justice

Siège social :
3 Place Guy Hersant – 31400 Toulouse
☎ : 05 62 30 09 82
☎ : 05 61 12 22 66
✉ : contact@francevictimes31.fr

SOMMAIRE

Organigramme	P.4
Participation financière	P.5
Introduction	P.6
Activité générale de France Victimes 31.....	P.8
Démarche Proactive et Nouvelles Actions	P.14
Les Activités Spécifiques	P.16
Les Mineurs Victimes	P.21
Les Violences au sein de la famille	P.24
La Démarche Proactive en matière de VIF	P.27
La Prévention de Violences Intra-Familiales	P.31
La Démarche Proactive	P.43
Le Soutien Psychologique	P.48
Permanences à NIEL	P.54
Permanence au Tribunal Judiciaire	P.58
Permanence à la consultation de Médecine légale de l'Hôpital de Rangueil	P.61
Permanence au Commissariat Central.....	P.65
Permanence au commissariat de Bellefontaine	P.69
Les actions de proximité – Les permanences de quartiers	P.73
Les Maisons de la Justice et du Droit	P.76
Permanence de l'Union	P.91
Permanence de Muret	P.94
Permanence de Colomiers	P.96
Permanence de Cugnaux	P.99
Permanence de Blagnac	P.101
Permanence de Portet sur Garonne	P.104
Permanence de Villeneuve Tolosane	P.107
Travail Partenarial	P.108
Activité de Formation	P.109
Colloques et Manifestations	P.110
Annexes	P.111

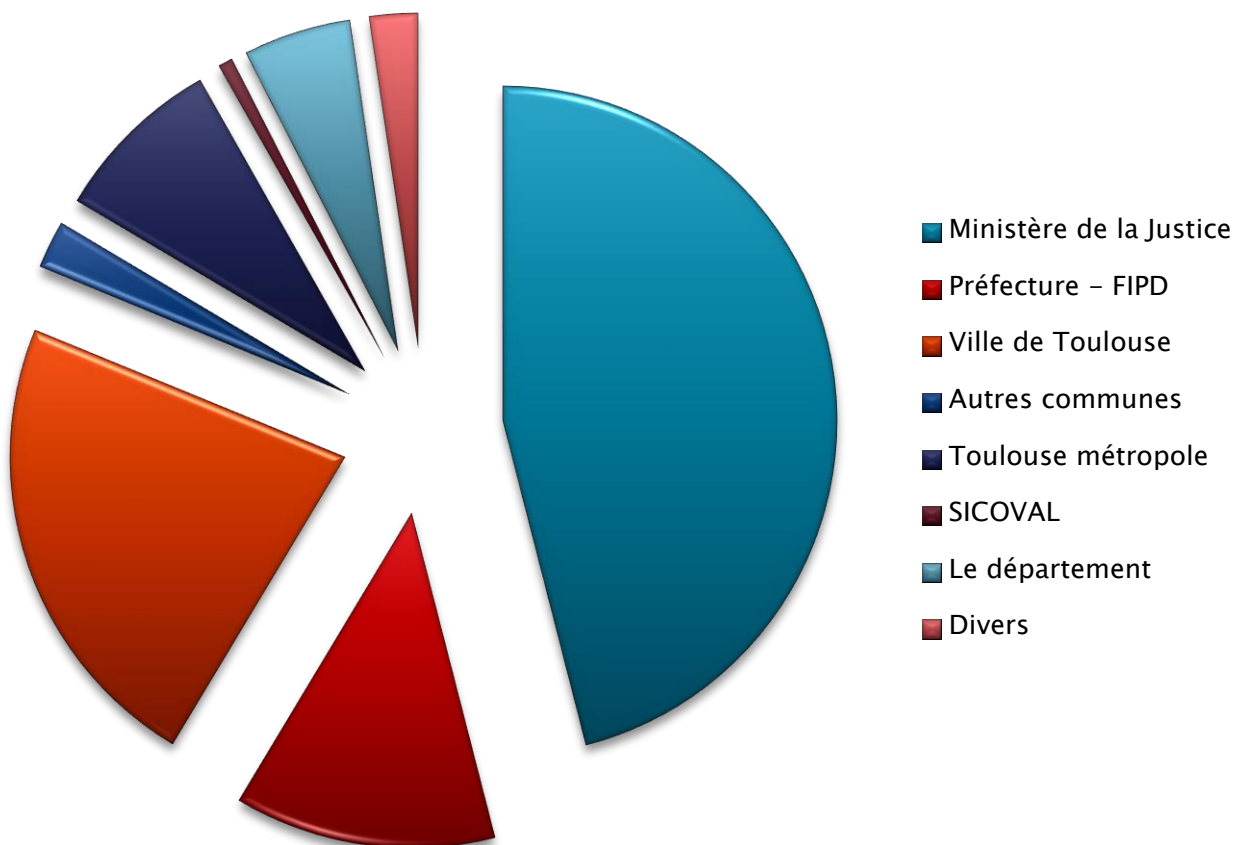


Sur le territoire



Participation Financière

- L'Etat
 - ✓ Ministère de la Justice : **46%**
 - ✓ Préfecture – FIPD - DDFE : **12,6 %**
- Les communes
 - ✓ Ville Toulouse : **22,6 %**
 - ✓ Autres communes : **2,3%**
- Les intercommunalités
 - ✓ Toulouse Métropole : **8,3 %**
 - ✓ SICOVAL : **0,7 %**
- Le département : **5,2 %**
- Divers : **2,3 %**



INTRODUCTION

8950 personnes ont été aidées et 15361 entretiens ont été assurés par France Victimes 31 en 2021, pour l'aide aux victimes et l'accès au droit, toutes permanences confondues. A ce chiffre doit être ajouté celui de 1669 qui représente le nombre d'informations données par téléphone (au centre-ville) sans que, pour autant, une fiche statistique ait été établie.

C'est donc au total 17030 entretiens qui ont été assurés, toutes matières confondues.

L'aide aux victimes est l'activité principale de France Victimes 31 puisqu'elle représente 85% de son activité, soit une progression de 2% par rapport à 2019.

A côté des missions d'écoute, d'information et d'accompagnement des personnes qui se présentent dans une des 17 permanences, l'équipe de France Victimes 31 va au-devant des victimes les plus démunies dans le cadre de la démarche proactive et mène un certain nombre d'actions spécifiques, toutes dans l'intérêt des victimes.

L'équipe de France Victimes 31 est composée de bénévoles et de salariés qui ont des formations diverses et qui mettent leurs compétences au service des victimes, avec un réel souci d'écoute et d'aide. Pour les personnes qui s'adressent à nous, ces compétences multiples permettent de trouver, au sein d'un même organisme, des réponses aux divers problèmes qu'elles peuvent rencontrer.

L'équipe de France Victimes 31:

– **7 bénévoles**

- 2 bénévoles qui assurent l'accueil
- 5 bénévoles accompagnants aux Assises

– **20 salariés**, dont un certain nombre à temps partiel, soit 15,9 ETPT

- 1 juriste directrice de l'Association
- 1 juriste directrice adjointe
- 10 juristes
- 3 psychologues
- 4 travailleurs sociaux
- 1 administrative

L'équipe des assistantes sociales de la zone gendarmerie a été renforcée par l'embauche d'une éducatrice spécialisée, Madame Suzon MARTORELL. Cette embauche s'est faite sur la base d'un temps plein, en contrat à durée déterminée de 6 mois, grâce au financement accordée par le Conseil Départemental. Le FIPD avait été sollicité pour participer à cette embauche mais n'a pas donné de suite à notre demande.

Dans le prolongement du Grenelle contre les violences faites aux femmes, les modalités de saisine de FV31 dans les situations de violences conjugales ont évolué de telle manière qu'il a été nécessaire de nous adapter afin de faire face. A compter de juin 2021, nous avons été destinataire, via la messagerie normalement réservée aux demandes d'EVVI, de toutes les plaintes déposées en zone police et relatives à des violences au sein du couple.

Faute d'avoir été informé par les services de police de cette nouvelle politique en faveur des victimes nous avons été pris de court pour faire face au nombre de personnes à contacter. Très vite, une réorganisation a été engagée en vue de la mise en place d'un service spécialisé en matière de VIF. Ce service, qui s'appuie sur l'ensemble de l'équipe lorsqu'il n'y a pas de notion d'urgence, s'articule autour des boîtes électroniques EVVI et TGD et traite toutes les plaintes ainsi que les demandes de TGD, de BAR et les situations relatives aux sortants de prison. Le parquet a été associé à cette réorganisation par une réflexion commune sur le contenu des EVVI et les modalités de saisine de FV31, ce qui a été acté dès le mois de septembre 2021. Pour faire face au surcroît d'activité en matière de prise en

charge des VIF, un juriste à temps partiel, M Paul BERTHON, a été recruté le 1^{er} août 2021 (mi-temps puis 60% à compter d'octobre).

Nous accueillons tous les ans des personnes en stage dans le cadre de leur formation, soit dans le cadre de stages obligatoires, soit dans le cadre de stages d'observations qui peuvent aller d'une semaine à plusieurs mois.

- 1 élève avocate du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2022.
- 1 élève 3^{ème} année Assistante Sociale du 1^{er} septembre 2020 au 2 avril 2021.
- 1 élève 2^{ème} année Assistante Sociale du 30 novembre 2020 au 29 janvier 2021.
- 1 élève étudiant en master 2 de droit, stage 3 semaines.
- 1 élève licence droit, stage de 3 semaines.
- 1 élève juriste préparation CRFPA du 19 avril au 19 juillet 2021
- 2 élèves de 3^{ème} pour un stage d'observation de 4 jours.

ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE FRANCE VICTIMES 31 EN 2021

8950 personnes ont été prises en charge par les juristes, les psychologues ou les travailleurs sociaux, ce qui a donné lieu à **15361 entretiens**.

France Victimes 31 a assuré ses activités d'aide aux victimes et d'accès au droit dans ses 17 permanences.

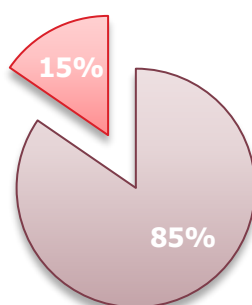
Le nombre de personnes aidées par FV31 présente une légère hausse de 7% par rapport à 2020 (8310 personnes en 2020) et une légère hausse de 6,5% (14362 entretiens en 2020), hausse uniquement liée à la prise en charge des victimes d'infractions pénales.

Sur les 8950 personnes qui ont bénéficié d'une aide en 2021 :

- 7570 avaient été victimes d'une infraction
- 1380 venaient pour un problème d'ordre civil

Personnes aidées en 2021

■ Victimes d'une infraction ■ Problème d'ordre civil

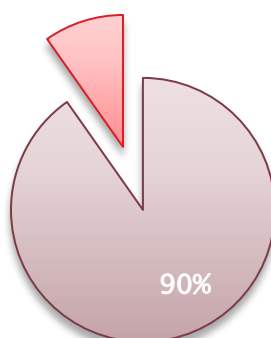


15361 entretiens ont été réalisés durant l'année 2021 :

- 13862 pour l'aide aux victimes
- 1499 pour l'accès au droit

Entretiens réalisés en 2021

■ Aide aux victimes ■ Accès au droit

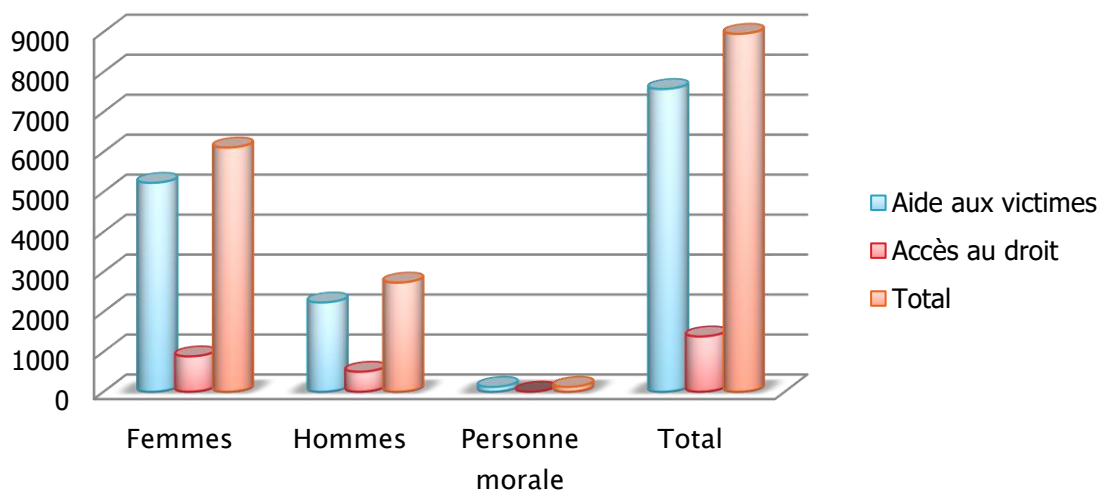


CARACTERISTIQUES DES PERSONNES AIDEES

Sexe

68% des personnes physiques aidées sont des femmes

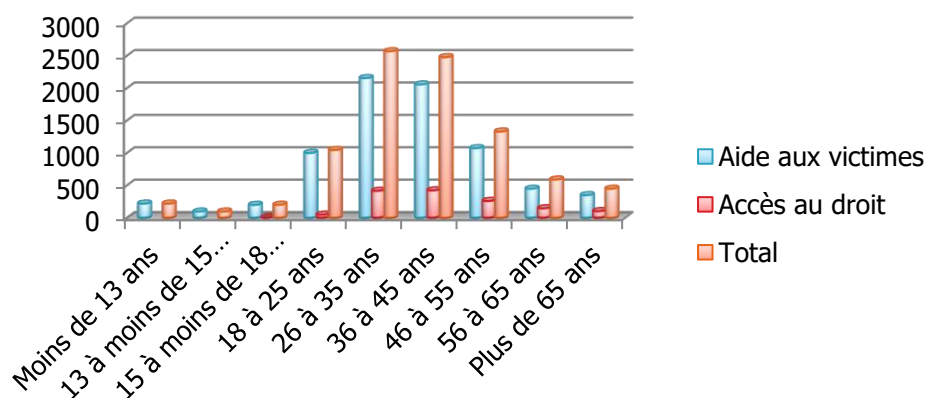
	Aide aux victimes	Accès au droit	Pers. Morale	Total
Femmes	5223	2230	117	6105
Hommes	882	497	1	2727
Total	6105	2727	118	8950



Âges

71% des personnes aidées ont entre 26 et 55 ans

	Aide aux victimes	Accès au droit	Total
Moins de 13 ans	216		216
13 à moins de 15 ans	93		93
15 à moins de 18 ans	196	2	198
18 à 25 ans	997	45	1042
26 à 35 ans	2152	414	2566
36 à 45 ans	2054	420	2474
46 à 55 ans	1071	256	1327
56 à 65 ans	445	143	588
Plus de 65 ans	346	100	446
TOTAL	7570	1380	8950



Rayonnement territorial

Les personnes qui se sont adressées à France Victimes 31 en 2021, résidaient pour :

- **93 % dans le département**
- **6 % hors du département**
- **1 % non déclaré**

Domicile	Aide aux victimes	Accès au droit
Toulouse et CP	3945	522
Département 31 (hors toulouse)	3060	781
Autre Département	495	77
Non renseigné	70	14
Total	7570	1380

S'agissant des personnes habitant Toulouse, elles résidaient :

Domicile à Toulouse	Aide aux victimes	Accès au droit
31000	1666	71
31100	650	201
31200	659	110
31300	275	52
31400	411	52
31500	284	36
Total	3945	522

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 85% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021, 90% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

✓ *Les personnes reçues*

Nature des infractions

7570 victimes ont sollicité les permanences de FV31 :

- Atteintes aux personnes = 78% des victimes
- Atteintes aux biens = 18% des victimes
- Accidents de la circulation = 4% des victimes

Nous avons aidé **5884 victimes d'atteintes aux personnes** durant l'année 2021, dont :

- 2961 avaient été victimes dans un cadre conjugal (au sein du couple et couple séparé)
- 575 avaient été victimes dans le cadre familial (hors conjugal)
- 476 avaient été victimes dans le cadre du travail

5884 Atteintes aux personnes

Abandon de famille	25
Agressions sexuelles	260
Autre atteinte aux personnes	233
Blessures involontaires	76
Discrimination	13
Harcèlement	376
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	10
Homicide volontaire	50
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	1
Menaces, injures	614
Non représentation d'enfant	56
Viol	359

Violences volontaires	3722
Autre infraction	89
Accident circul. Homicide/blessures involontaires (personnes)	54
Acc circul homicide/blessures involontaires/dégâts matériels (personnes)	252

Nous avons informé **1348 victimes d'atteintes aux biens** durant l'année 2021, dont :

- 42 avaient été victimes dans un cadre conjugal (au sein du couple et couple séparé)
- 19 avaient été victimes dans le cadre familial (hors conjugal)
- 113 avaient été victimes dans le cadre du travail

1348 Atteintes aux biens

Abus de confiance/escroquerie	284
Autres atteintes aux biens	61
Destruction/degradation	222
Vol aggravé	579
Vol simple	202
Accident circul. Dégâts matériels uniquement (atteintes aux biens)	32

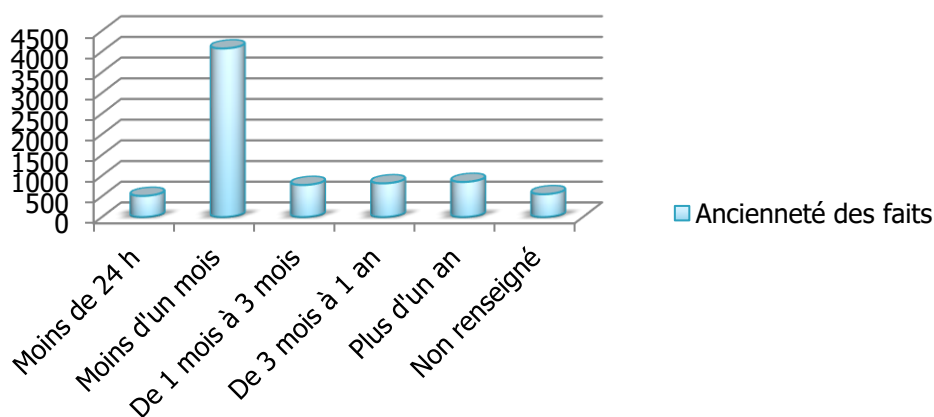
ANCIENNETE DES FAITS

61% des victimes qui s'adressent par France Victimes 31 ou qui sont prises en charge par nos services le sont dans le mois qui suit l'infraction et 11% plus d'un an après l'infraction.

Ancienneté des faits

Moins de 24 h	510
Moins d'un mois	4073
De 1 mois à 3 mois	774
De 3 mois à 1 an	814
Plus d'un an	848
Non renseigné	551
TOTAL	7570

Ancienneté des faits



✓ Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

Le suivi consiste, en règle générale, du point de vue juridique à l'aide à la constitution de partie civile, à l'aide à la rédaction d'un dossier CIVI ou d'une demande auprès du SARVI.

Il s'agit également de la prise en charge psychologique et de l'accompagnement social.

2938 victimes ont repris contact avec nous pour le suivi de leur procédure ou pour obtenir un

renseignement complémentaire :

- **2393 situations d'atteintes aux personnes**
- **438 situations d'atteintes aux biens**
- **107 accidents de la circulation**

2393 Atteintes aux personnes

Abandon de famille	6
Agressions sexuelles	110
Autre atteinte aux personnes	67
Blessures involontaires	24
Discrimination	3
Harcèlement	143
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	5
Homicide volontaire	25
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	1
Menaces, injures	204
Non représentation d'enfant	18
Viol	192
Violences volontaires	1567
Autre infraction	28

438 Atteintes aux biens

Abus de confiance/escroquerie	60
Autres atteintes aux biens	16
Destruction/degradation	79
Vol aggravé	219
Vol simple	64

107 Accidents de la circulation

Accident circul. Homicide/blessures involontaires	22
Acc circul homicide/blessures involontaires/dégâts matériels	80
Accident circul. Dégâts matériels uniquement	5

L'accès au droit

Depuis sa création, France Victimes 31 assure une mission d'accès au droit auprès des personnes qui s'adressent à lui lorsqu'elles rencontrent une difficulté dans leur vie quotidienne.

L'accès au droit représente 15% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 et 10% des entretiens.

Les problèmes qui nous sont soumis relèvent de domaines très variés, en règle générale, de nature contractuelle. Cependant, 79% des demandes concernent le droit de la famille.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Autre demande	26
Conflits de voisinage	13
Droit administratif	8
Droit bancaire	5
Droit commercial et des Sociétés	4
Droit de la consommation	38
Droit de la famille	1097
Droit de la sécurité sociale	3
Droit des affaires	1
Droit des assurances	30
Droit des étrangers	8
Droit des successions	46

Droit du travail	14
Droit immobilier	14
Droit medical	14
Droit pénal autre que victime	4
Problème bailleur / locataire	39
Responsabilité civile	5
Voies civiles d'exécution	11
TOTAL	1380

Origine de l'orientation vers France Victimes 31

Il est bien évident que les modalités de l'orientation vers FV31 sont différentes, en fonction de la demande des personnes.

S'il s'agit d'une demande d'aide aux victimes, les vecteurs principaux d'orientation sont les services médicaux, le Procureur de la République, la police et la gendarmerie.

S'il s'agit d'une demande d'accès aux droits, les vecteurs principaux d'orientation sont les modes d'information mis en place par le biais du site de France Victimes ou de plaquettes, les relations personnelles, les services sociaux.

	Aide aux victimes	Accès au droit
116 006 Plateforme nationale	19	
B.E.X	1	
Autre	126	79
Autre AAV		4
Autre association	103	25
Bureau d'Aide aux Victimes	33	
JAP/SPIP/Administration pénitentiaire	4	
Convention locale	427	
INAVEM convention nationale	36	
Corps médical	23	
Gendarmerie	477	6
Mairie	31	55
Ministère de la Justice	55	
Parquet	17	
Délégué du Procureur/Médiateur	1912	
Police	1528	28
Pub/média/internet/plaquette info	481	481
Relation personnelle	214	377
Service social	248	187
Services judiciaires	253	130
Structure hospitalière	15	5
Unité Médico Légale	1532	
Non renseigné	35	3
TOTAL	7570	1380

LA DÉMARCHE PROACTIVE

De nombreuses études relatives au sentiment d'isolement des victimes et l'expérience pratique des orientations de victimes entre services ont montré qu'il était nécessaire d'aller au-devant d'elles, pour leur proposer d'une part aide et assistance. Cette démarche proactive s'est fortement développée au cours des dernières années.

France Victimes 31 s'est inscrit depuis toujours dans la dynamique de la démarche pro-active, convaincu de l'intérêt pour les victimes que représente cette offre de service. Le développement des permanences dans des lieux ciblés mais aussi des modalités d'intervention au plus près des victimes en sont l'illustration.

Les victimes contactées par le biais d'une démarche proactive, toutes matières confondues, représentent 43% de l'ensemble des victimes aidées en 2021.

En concerne la démarche pro-active en matière de violence intra familiales bien vouloir se reporter à la page ??? du présent rapport.

LA DEMARCHE PROACTIVE EN MATIERE JUDICIAIRE

LA CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES GRAVEMENT TRAUMATISEES

83 victimes gravement traumatisées ont été prises en charge à la suite d'une réquisition du Parquet en 2021, ce qui a donné lieu à 384 entretiens.

Le 10 mars 2010 une convention a été signée avec le procureur de la République. Elle a pour but de définir une politique partenariale, en faveur des victimes d'infractions pénales les plus gravement traumatisées dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Toulouse, entre le Parquet, la gendarmerie nationale, la police et le SAVIM à l'époque.

Selon la convention, doivent être considérées comme gravement traumatisées, par les enquêteurs et les magistrats, pour le déclenchement de la procédure spécifique de saisine de France Victimes 31 :

- Toute personne qui a perdu brutalement un proche (enfant, conjoint, concubin, parent ou personne vivant habituellement avec elle), suite à des faits susceptibles d'être qualifiés pénalement de meurtre ou d'assassinat.
- Toute personne qui a été victime d'une atteinte grave à son intégrité physique suite à un viol, à une autre agression sexuelle, à des coups et blessures graves.

Pour certaines autres situations - vols avec violences au domicile de la victime, violences et/ou vol avec arme, par exemple – le retentissement des faits sur la victime susceptibles de donner une dimension traumatique à l'infraction, pourra être pris en considération pour une saisine de France Victimes 31.

En dehors des situations où la nature même de l'infraction, déclenchera la saisine de France Victimes 31, les enquêteurs veilleront à détecter les situations les plus traumatisantes et à en aviser le parquet sans délais. Le Procureur de la République, sur la base des renseignements ainsi fournis, décidera ou non de la mise en œuvre du processus d'aide sur la base de l'article 41 du code de procédure pénale.

Les saisines se font par le biais d'un message électronique, sur la boîte mail dédiée. En cas de situations particulièrement graves et/ou urgentes, les réquisitions se font par téléphone.

Les réquisitions sont traitées généralement traitées par les juristes qui interviennent au service médico-légal.

Faute de financement, il a été mis un terme à l'astreinte durant les week-ends et les jours fériés, astreinte qui a été assurée bénévolement par la directrice durant 2 ans.

LES REQUISITIONS POUR LES AUDIENCES DE COMPARUTIONS IMMEDIATES, LES CONVOCATIONS PAR PROCES VERBAL ET LES CONVOCATIONS SUR RECONNAISSANCE PREALABLE DE CULPABILITE AVEC DEFERREMENT

Depuis le 13 novembre 2006, sur réquisition du Parquet et en vue de «porter assistance et aide aux victimes », FV31 intervient auprès des victimes dont l'auteur est jugé en comparution immédiate, c'est à dire dans les jours, parfois les heures qui suivent l'infraction. Lors de ces audiences, les victimes, lorsqu'elles sont présentes, sont complètement désorientées.

Nous sommes saisis par courriel de la réquisition du Parquet portant mention de la date de l'audience, de la nature de l'infraction, du nom du prévenu, du nom et des coordonnées de la victime. Notre délai d'intervention est très bref et nous essayons de faire une information la plus simple, la plus claire mais aussi la plus complète possible afin que les victimes puissent, en connaissance de cause, donner une suite à leur démarche judiciaire.

Un bref rapport indiquant quelques éléments recueillis durant notre intervention (constitution de partie civile ou non, demande de renvoi sur intérêts civils, représentation par un avocat, présence à l'audience, etc.), est remis à l'huissier en début d'audience et est joint au dossier.

Nous sommes là avant le début de chaque audience afin de pouvoir rassurer les personnes présentes, les mettre en relation avec l'avocat de permanence si elles le souhaitent, leur expliquer d'une manière très concrète le déroulement de l'audience, la place et le rôle des magistrats, le moment où la parole leur sera donnée, etc.

Pour finir, les victimes qui n'ont pas pu être présentes sont rappelées afin de les informer rapidement de la décision judiciaire rendue.

Une information est faite sur les modalités de saisine du SARVI ou de la CIVI, en vue de l'exécution du jugement. En cas de nécessité, un soutien psychologique est proposé.

Dans la mesure du possible, cette activité est assurée en permanence, pour toutes les audiences de comparution immédiate et même lorsque la permanence au sein du TJ est fermée.

REQUISITIONS AUDIENCES COMPARUTIONS IMMEDIATES

- Nombre de réquisitions comparution immédiate : 1595 **réquisitions** (1703 en 2020 soit -6,4%)

- Nombre de victimes contactées : 1074 **victimes**

- **Nombre d'entretiens : 1930 entretiens** (2084 en 2020 soit -7,4%)

La présence, au moins au début des audiences de comparutions immédiates, est très importante car cela permet d'informer les victimes qui n'ont pu être contactées ou qui n'ont pas fait l'objet de réquisition de la part du STD.

945 victimes se sont constituées parties civiles dont 156 avec l'aide de l'avocat de permanence victimes et 303 avec l'avocat de leur choix.

On peut noter que **67,3% des victimes ont pu être contactées** et que, pour les comparutions immédiates, **88% des victimes contactées se sont constituées parties civiles**.

REQUISITIONS Convocation par Procès Verbal

Nombre de réquisitions CPV : **747 réquisitions** (788 en 2020 soit -5,2%)

Nombre de victimes contactées : **417 victimes**

1063 entretiens (980 en 2020 soit +8,5 %)

Dans le cadre de ces procédures, nous avons été destinataires de **312 CJ** pour des faits de violences conjugales.

CRPC avec déferrement depuis le mois de mai 2021

Nombre de réquisitions CRPC déferrement: 126 **réquisitions**

Nombre de victimes contactées : **112 victimes**

176 entretiens

80 victimes ont été physiquement accompagnées à une audience correctionnelle.

LA NOTIFICATION DES CLASSEMENTS SANS SUITE

Dans le prolongement de la convention pour la prise en charge des victimes gravement traumatisées et dans le souci d'une meilleure prise en charge des victimes par une information individualisée, le parquet de Toulouse sollicite FV31 en vue de la notification de certaines décisions de classement sans suite.

Il s'agit principalement de dossiers concernant des agressions sexuelles sur des mineurs ainsi que les accidents mortels de la circulation.

- **44 réquisitions ont été adressées à FV31 par le Parquet en vue de la notification d'un classement sans suite** durant l'année 2021 (55 entretiens).
- **20 personnes n'ont pas cherché à nous recontacter**

L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES A LA COUR D'ASSISES

Les victimes dont l'affaire va être jugée par la Cour d'Assises sont par définition, victimes des actes les plus graves. Dans la mesure où FV31 fait régulièrement l'objet de réquisitions pour les victimes gravement traumatisées, il est dans la logique des choses de proposer une prise en charge de ces mêmes victimes lorsque l'affaire les concernant va être jugée devant la Cour d'Assises.

Le Parquet général a bien évidemment été associé à l'élaboration du projet, ainsi que l'Ordre des avocats qui a été « coauteur » des différents courriers adressés aux parties.

Ce projet a été mis en place dans le courant de l'année 2014, après avoir fait bénéficier les salariées et les bénévoles d'une formation dispensée par France VICTIMES.

Après remise par le greffe du rôle de chaque session et de la côte victimes, un courrier est envoyé aux avocats de chaque victime afin de les informer de la proposition d'aide qui va être faite à leurs clients, une copie de la lettre adressée ensuite aux victimes est jointe à ce courrier d'information.

Environ 8 jours plus tard, un courrier est envoyé aux victimes, leur proposant une préparation à l'audience, un accompagnement physique le temps de l'audience et un soutien psychologique avant et/ou après l'audience.

Les victimes sont invitées à prendre rendez-vous avec la personne signataire du courrier.

Lorsque les personnes prennent rendez-vous, elles sont reçues par une juriste de FV31 et la psychologue. Cet entretien en binôme permet de répondre aux questions pratiques relatives au déroulement de l'audience et d'évaluer les attentes de la victime. Si cette dernière le souhaite, elle sera accompagnée à une audience de la Cour d'Assises afin de la familiariser avec les lieux, le rôle de chacun, les temps forts de l'audience et de lui présenter le bénévole qui l'accompagnera. La juriste est en règle générale présente le 1er jour avant le début de l'audience et le bénévole peut la contacter à tout moment en cas de difficulté particulière.

A la fin de chaque session, une réunion de débriefing des juristes et des accompagnants est assurée par la psychologue.

Nous avons décidé, à compter de juin 2015, d'assurer une présence à chaque début de nouvelle audience et d'aller vers les victimes présentes afin de leur indiquer que nous étions à leur disposition.

Cette action génère un travail de secrétariat et des disponibilités horaires très importantes.

En 2021, 55 **personnes ont été accompagnées** par notre équipe de bénévoles formés à l'accompagnement aux procès d'Assises durant 156 jours d'audience.

FICHES DE LIAISON LOCALES ET NATIONALES

FICHES DE LIAISON POLICE

Depuis 2014 existe la possibilité de saisir France Victimes 31 des situations pour lesquelles les fonctionnaires souhaitent une intervention auprès des victimes dont ils ont recueillis le consentement. Une boîte mail dédiée mise à la disposition des commissariats de Toulouse et du Grand Toulouse.

Modalités de la prise en charge :

Pour le commissariat central et le commissariat de Bellefontaine, ces fiches sont réalisées les week-end et jours fériés durant lesquels nos travailleurs sociaux n'assurent pas de permanence. Elles sont traitées dès le premier jour ouvré suivant.

Les saisines des autres commissariats sont traitées, dans des délais très brefs, par la juriste qui assure la permanence la plus proche territorialement du domicile de la victime.

143 fiches de liaison ont été envoyées à France Victimes 31, durant l'année 2021.

- 129 victimes contactées
- 297 entretiens réalisés
- 68 personnes suivies

Origine des saisines :

Commissariat BAGATELLE	2
Commissariat BELLEFONTAINE	3
Commissariat BLAGNAC	0
Commissariat CENTRAL	128
Commissariat CENTRE	1
Commissariat COLOMIERS	0
Commissariat L'ORMEAU	5
Commissariat JOLIMONT	1
Commissariat NORD	0
Commissariat OUEST	0
Commissariat SUD	0
Commissariat TOURNEFEUILLE	2

SAISINES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES PROTOCOLES D'ACCORD

Nous sommes sollicités régulièrement par des partenaires avec lesquels des protocoles d'accord ont été signés en vue de notre intervention auprès des victimes, protocoles signés soit au niveau local, soit au niveau national, par notre Fédération France Victimes.

SAISINES France Victimes: 34 saisines durant l'année 2020 (22 en 2020)

Numéro national 116 006 : 19 saisines

Convention MAIF : 11 saisines

Convention Société Générale : 3 saisines

Convention LICRA : 1 saisine

LES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

LA PERIODE DE CONFINEMENT du 17 MARS AU 11 MAI 2020

En ce que la période de confinement liée à la pandémie a été totalement nouvelle et inattendue, elle figure dans la rubrique des activités spécifiques. En effet, dans un délai très bref, il a fallu s'adapter à des modalités de fonctionnement que nous ne pratiquions pas afin d'assurer la meilleure prise en charge possible des victimes.

Tous nos lieux de permanence étant fermés au public, nous avons mis en place une information régulière de nos partenaires afin que les coordonnées téléphoniques et électroniques de FV31 soient diffusées le plus largement possible.

Nous avons rapidement mis en place, avec nos partenaires privilégiés que sont le parquet, les services de l'IML, la police et la gendarmerie, des saisines par courriers électroniques qui nous ont permis de continuer d'assurer l'information et le soutien des personnes convoquées à une audience de comparution immédiate, des victimes qui ont nécessité l'examen d'un médecin légiste et bien sûr, celles qui ont été victimes de violences au sein de la famille.

Si notre activité a connue une baisse durant cette période par rapport au nombre de victimes concernées (- 20,68% par rapport à la même période en 2019), cette baisse a été beaucoup moins sensible par rapport aux nombre d'entretiens (-3,2%) et ce malgré l'absence totale de rendez-vous physique.

Cette baisse est directement liée à la baisse des situations de la délinquance « traditionnelle » et « quotidienne » telles que les agressions sur la voie publique, les agressions liées à la vie nocturne et aux soirées festives, les altercations entre automobilistes, les vols et cambriolages, les accidents de la circulation, etc...

901 victimes aidées et 1558 entretiens assurés du 17 mars au 11 mai 2020.

Les violences intra familiales

Les VIF en 2019 sur la même période représentaient 34% de l'activité aide aux victimes et 38 % des entretiens. Si les VIF ont représenté 60% de l'activité aide aux victimes de FV31 durant le confinement et 65,6% des entretiens, cela s'explique bien sûr par la baisse des autres formes de délinquance. Cependant, l'augmentation des violences intra familiales a été importante et bien réelle.

L'activité relative aux violences intra familiales a présenté une augmentation de + 41,25% par rapport au nombre de situations traitées en 2019 durant la même période et de + 67,81% par rapport au nombre d'entretiens.

541 situations :

- **477 femmes** soit 88,17%
- **64 hommes** soit 11,83%

Ces 541 situations ont donné lieu à **1022 entretiens**.

446 situations de violences conjugales

- Couple : 319 victimes et 639 entretiens - dont 292 femmes et 27 hommes
- Couple séparé : 127 victimes et 234 entretiens - dont 116 femmes et 11 hommes

95 situations hors lien de couple

- Familial : 95 victimes et 149 entretiens – dont 69 femmes et 26 hommes

En 2019, durant la même période :

VIF : 383 situations :

- 343 femmes soit 89,56%
- 40 hommes soit 10,44%

Ces 383 situations avaient donné lieu à 609 entretiens.

-Couple : 211 victimes et 361 entretiens – dont 195 femmes et 16 hommes

-Couple séparé : 104 victimes et 153 entretiens – dont 95 femmes et 9 hommes

-familial (hors lien de couple): 68 dossiers et 95 entretiens – dont 53 femmes et 15 hommes

S'agissant des violences conjugales :

446 victimes accompagnées révélant des faits dans le cadre du couple dont :

- 358 de **faits de violences conjugales** dans le couple ou couple séparé (que les faits soient antérieurs ou contemporains avec la période
- 52 révélations de faits de **menaces/injures**
- 12 faits de **harcèlement**
- 8 **viols ou agressions sexuelles** dans le cadre de couple

Il convient de préciser que :

- sur 446 victimes accompagnées dans ce cadre, **50 % avaient déposé plainte**.
- on enregistre **384 nouveaux faits commis après 17 mars**
- et sur ces 384 nouveaux faits, 192 avaient fait l'objet d'un **dépôt plainte** avant l'entretien (50 %).
- sur 446 victimes, **308 nouvelles victimes** dans le cadre du couple

425 mineurs présents dans les familles où de la violence a été dénoncée durant la période de confinement.

873 entretiens relatifs aux violences conjugales qui ont donné lieu notamment à :

- 69 entretiens d'accompagnement et d'évaluation Téléphones Grave Danger (**TGD**)
- 12 entretiens d'évaluation approfondie des besoins spécifiques de protection (**EVVI**)

LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DES ATTENTATS

10 victimes d'attentats ou de familles de victimes prises en charge par France Victimes 31 en 2020 (17 en 2019), ce qui a donné lieu à 37 entretiens de suivi.

- 2 victimes Paris 13 novembre 2015
- 3 victimes Nice 14 juillet 2016
- 3 victimes Barcelone 17 août 2017
- 2 victimes Kouré Niger 9 août 2020

PREVENTION DE LA RADICALISATION ET PRISE EN CHARGE DES FAMILLES DONT UN DES MEMBRES SE RADICALISE

Les familles dont un des membres se radicalise ou s'est radicalisé se retrouvent bien souvent seules pour faire face à de nombreuses difficultés.

L'objectif de cette action est d'offrir un soutien à ces familles qui subissent la radicalisation d'un de leur proche. Elles ont besoin de reconnaissance, de soutien psychologique, d'accompagnement dans les démarches, d'informations juridiques.

Il s'agit de prendre en charge les familles qui nous sollicitent directement, déceler les familles que nous pouvons rencontrer dans le cadre de nos missions habituelles, notamment dans le cadre de la prise en charge des violences au sein de la famille.

Par ailleurs, depuis 2016, France Victimes 31 a participé aux différentes réunions organisées par les

services de la Préfecture en vue de la création d'une équipe mobile pluridisciplinaire d'intervention dans le cadre de la prévention de la radicalisation.

Cette équipe mobile pluridisciplinaire de prévention – EMPP - a été créée en 2017 pour prendre contact, évaluer et accompagner le cas échéant, prendre en charge sur le plan médicale, à titre individuel, les personnes et/ou leurs familles confrontées au processus de radicalisation.

La constitution de l'équipe mobile pluridisciplinaire vise à :

- évaluer la situation de radicalisation
- prévenir le risque de rupture lié au processus de radicalisation
- faciliter le processus de réinscription sociale.

Cette équipe, constituée de professionnels expérimentés et formés aux questions de radicalisation

Equipe de niveau 1 :

- ARPADE : éducateurs spécialisés et de psychologues cliniciens au titre de l'accueil et du suivi de la personne accompagnée
- France Victimes 31 : psychologue et juriste au titre de l'accompagnement des familles
- CHU de Toulouse : médecin psychiatre.

En dehors des cas d'urgence, l'équipe mobile pluridisciplinaire de prévention est sollicitée exclusivement sur décision du directeur de cabinet du préfet suite à avis de la cellule de prévention radicalisation de la préfecture.

Chaque mois, le directeur de cabinet du préfet ou son représentant réunit l'équipe mobile pluridisciplinaire pour faire le point sur les accompagnements en cours, les actions menées, à engager et les difficultés rencontrées.

Le protocole de l'intervention de l'équipe mobile pluridisciplinaire de prévention dans le cadre de la prévention de la radicalisation a été signé le 24 août 2017.

Le fonctionnement de l'EMPP a bien évidemment été impacté par la situation d'urgence sanitaire. Toutefois, l'équipe mobile a pu se réunir à 4 occasions, 2 fois en mars, en septembre et en novembre 2020.

3 situations ont été confiées à France Victimes 31.

Une seule n'a pas donné lieu à un traitement faute de contact avec la personne signalée.

L'AIDE A L'INDEMNISATION PAR LES REQUETES DEVANT LA COMMISSION D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS

En 2019, France Victimes 31 a aidé **16 victimes** d'infraction pénale à présenter une requête devant la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions.

* **14 requêtes au titre de l'article 706-3** et suivants du code de procédure pénale, c'est à dire concernant les victimes d'atteintes corporelles graves. Il s'agit des victimes d'agression sexuelle, des ayants droits de victimes de meurtre ou d'assassinat, des victimes dont les blessures ont entraîné une incapacité totale de travail de 30 jours et/ou une incapacité permanente partielle.

* **2 requêtes au titre de l'article 706-14-1** et suivant du code de procédure pénale, c'est à dire concernant les victimes de destruction de véhicule par incendie. Depuis le 1^{er} octobre 2008, date de l'entrée en vigueur de ce nouvel article qui a allégé les conditions de saisine, beaucoup plus de victimes peuvent prétendre à l'indemnisation de leurs préjudices par le biais de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions.

ACTIONS MENEES AUPRES DES AUTEURS

Ces actions spécifiques menées auprès des auteurs, sur décision de Justice ou à la demande du Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion, font partis des nouveaux champs exploré par France Victimes 31 depuis quelques années en vue d'apporter sa part à la lutte contre la récidive.

✓ Participation aux stages de citoyenneté majeurs et mineurs

Depuis de nombreuses années, France Victimes 31 participe aux stages de citoyenneté organisés par

la Protection Judiciaire de la Jeunesse s'agissant des mineurs et par l'ARSEA s'agissant des majeurs. Dans les deux cas, il s'agit permettre une réflexion sur la notion de victime et d'amener à une prise de conscience sur les conséquences parfois graves des actes commis : conséquences physiques, psychologiques, morales, sexuelles, professionnelles, économiques, matérielles.

Durant l'année 2020

- 4 interventions en stage de citoyenneté majeurs
- 1 intervention en stage de citoyenneté mineurs

✓ Intervention dans le quartier des courtes peines de la prison de Seysses

France victimes 31 intervient au sein du quartier des courtes peines de la maison d'arrêt de Seysses depuis 2016. Les modalités des programmes ont évolués et il s'agit maintenant d'intervenir dans le programme de courtes peines – PCP - d'une durée de douze semaines. Il s'agit d'un programme qui n'est pas en entrée et sortie permanente, c'est à dire qui n'accueillera pas de nouvelles personnes pendant tout le déroulement du programme.

12 détenus sont ciblés au sein de 4 groupes et suivent des activités renforcées pendant une durée de 12 semaines.

2 personnels assurent les séances de la manière suivante :

- Séance 1 : outre une présentation rapide de France Victimes 31, consiste à amener les auteurs à réfléchir à ce qu'est une victime : nécessité d'une infraction (qu'est-ce qu'une infraction), quand peut-on être considéré comme victime, peut-il exister des victimes sans dommageLe but est de conduire les auteurs à se questionner sur la perception qu'ils ont des victimes et de présenter le parcours de la victime, de l'infraction au jugement (plainte – ou pas, médecine légale, audience). L'accent est également mis sur la notion de consentement, notamment dans les infractions à caractère sexuel.
- Séance 2 : il s'agit de mettre en avant le processus d'indemnisation : constitution de partie civile, recours à un huissier, CIVI, SARVI, FGAO. Comment récupérer les dommages et intérêts, fonctionnement du Fonds de garantie, etc...
- Séance 3 assurée en binôme : présentation de la notion de Justice restaurative (définition, mise en œuvre, principes, intérêt ...) d'une part, proposition de différents cas pratiques reprenant les notions vues au cours des précédentes interventions visant à évaluer le degré de compréhension des détenus d'autre part.

France Victimes 31 intervient à raison de 3 interventions de 2h sur chaque groupe, soit **3 interventions en février 2020 et 1 en mars 2020**.

Du fait du confinement dans un premier temps et des consignes sanitaires dans un second temps, il n'a pas été possible de reprendre nos activités au sein de la Maison d'arrêt de Seysses.

LA JUSTICE RESTAURATIVE

Le 6 novembre 2019 un protocole sur l'expérimentation locale de la Justice Restaurative appliquée aux mineurs a été signé avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Haute-Garonne/Ariège.

Deux représentantes de FV31 ont participé le 21 janvier 2020 à une manifestation organisée à Paris afin de présenter le projet toulousain avec nos partenaires de la PJJ.

Un binôme a été formé avec Yannick SONTAG de la PJJ et Catherine CHELLE, juriste de FV31. Ils ont travaillé durant plusieurs mois, avec le soutien d'Emilie MATIGNON de l'Institut Français de la Justice Restaurative afin d'élaborer le cahier des charges nécessaire à la mise en place d'une session de médiation restaurative.

Il était avant tout nécessaire de trouver des mineurs intéressés et un travail important d'information a été réalisé par l'ensemble des éducateurs de la PJJ.

Plusieurs jeunes ont été ainsi recontactés par Mr SONTAG et Mme CHELLE, avec ou sans entretien

physique, mais aucun d'entre eux n'est allé au bout de sa démarche et ce pour diverses raisons.

Malgré l'engagement des intervenants, qu'ils soient PJJ ou FV31, la mise en place l'expérimentation relative à la Justice Restaurative appliquée aux mineurs a été difficile à mener durant cette année si particulière.

VICTIMES DE DISCRIMINATIONS

Suite aux missions confiées par le GLTD discrimination, 69 victimes prises en charge, ce qui a donné lieu à 160 entretiens.

LA CHAMBRE D'APPLICATION DES PEINES

La loi du 9 mars 2004 a institué la Chambre de l'Application des Peines.

Cette juridiction, dans sa composition élargie, est compétente pour statuer sur l'appel des jugements mentionnés à l'article 712-7 du code de procédure pénale, soit des mesures de relèvement de la période de sûreté, de libération conditionnelle, de suspension de peines qui ne relèvent pas de la compétence du Juge de l'Application des Peines.

L'article 712-13 deuxième alinéa du Code de procédure pénale, stipule que pour l'examen de l'appel des jugements mentionnés à l'article 712-7, la Chambre de l'Application des Peines de la Cour d'Appel est composée, outre le président et les deux conseillers assesseurs, d'un responsable d'une association de réinsertion des condamnés et d'un responsable d'une association d'aide aux victimes.

Madame ORTEGA, Madame TROÏANOWSKI et Madame Françoise PASSUELLO ont été désignées en qualité d'assesseurs au titre de France Victimes 31 et ont prêté serment. Elles siègent depuis alternativement aux audiences de la Chambre de l'Application des Peines.

France Victimes a siégé à l'occasion de 6 audiences durant l'année 2020.

LES MINEURS VICTIMES

505 mineurs ont été victimes, toutes permanences confondues durant l'année 2021.

Les mineurs sont des victimes particulièrement fragiles. En 1997, une permanence spécifique mineur au sein de l'unité médico judiciaire de l'hôpital Rangueil a été mise en place pour informer et accueillir les enfants victimes de violences. Pour la majeure partie d'entre elles, les violences étaient de nature sexuelle et il nous avait paru important d'isoler les jeunes victimes et de les prendre en charge dans le cadre d'une permanence spécifique le mercredi après-midi. Aujourd'hui, cette prise en charge n'est plus limitée au mercredi après-midi, notamment depuis que les consultations médicales à l'UMJ ont lieu sur rendez-vous.

De plus, dans le cadre de nos permanences au sein du commissariat central et de la gendarmerie les travailleurs sociaux de FV 31 accompagnent un grand nombre de femmes victimes de violences intra familiales dont certaines avec des enfants. Dans ce cas, du fait de la violence des agressions ou du contexte familial, FV31 doit saisir la cellule de l'enfance en danger.

Le nombre de mineurs pris en charge est en augmentation de 7% puisque 471 mineurs avaient été pris en charge en 2020.

✓ Les mineurs victimes

Âges	Féminin	Masculin	Total
Moins de 13 ans	121	95	216
13 à moins de 15 ans	65	28	93
15 à moins de 18 ans	133	63	196
Total Résultat	319	186	505

✓ Les premières visites

Nature des infractions

505 mineurs ont été pris en charge par France Victimes 31 en 2021, ils ont été victimes :

- 465 d'atteintes à la personne
- 14 d'atteintes aux biens
- 26 d'accidents de la circulation

Agression sexuelle	81
Autre atteintes aux personnes	14
Autre infraction	3
Blessures involontaires	7
Harcèlement	17
Homicide volontaire	3
Menaces, injures	16
Non représentation d'enfant	1
Viol	74
Violences volontaires	249
Autres atteintes aux biens	2
Destruction, dégradation	3
Vol aggravé	5

Vol simple	4
Accident circul.homicide/blessures involont/dégâts matériels	23
Accident circul.homicide/blessures involontaires	3

✓ *Les infractions au sein de la famille*

42% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 214 victimes concernées.

Infractions	Couple	Couple séparé	Familial (hors couple)	Total général
Agression sexuelle		2	30	32
Autre infraction	1			1
Autres atteintes aux personnes		1	4	5
Destruction, dégradation		2		2
Harcèlement		2	4	6
Homicide volontaire	1			1
Menaces, injures	4	4	3	11
Non représentation d'enfant			1	1
Viol	7	2	13	22
Violences volontaires	32	18	82	132
Homicide involontaires/blessures involontaires et dégâts matériels			1	1
Total général	45	31	138	214

62% des mineurs victimes de violences volontaires l'ont été au sein de la famille.

✓ *Les victimes suivies*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

192 mineurs ont été suivis par France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Agression sexuelle	41
Autres atteintes aux personnes	11
Blessures involontaires	1
Harcèlement	7
Homicide volontaire	1
Menaces injures	6
Viol	28
Violences volontaires	84
Vol simple	2
Vol aggravé	3
Destruction, dégradation	3
Accident circul.homicide/blessures involont/dégâts matériels	5

La problématique des mineurs dans les situations de violences conjugales

Au-delà des mineurs victimes directes des violences au sein de la famille, les enfants témoins, exposés aux violences sont fortement impactés.

3003 mineurs étaient présents dans des foyers où il y avait des violences au sein de la famille.

Nombre d'enfants par famille	Couple	Couple séparé
1	314	264
2	301	176
3	133	55
4	49	24
5	17	12
6	3	4
7 et plus	3	2
Total	1909	1094

Les victimes de violences conjugales sont souvent dans l'ambivalence, la culpabilité, l'isolement, la peur, etc. La particularité des violences subies au sein du couple fait que les victimes peuvent ne pas vouloir porter plainte, malgré le danger que la situation fait courir à leurs enfants.

Lorsqu'il y a des suspicions de maltraitance ou de carences graves, un contact est systématiquement établi avec la MDS dont dépend la famille, ce qui permet de faire le point si la situation est connue. Si la situation n'est pas connue, un rendez-vous pour la mise en place d'un suivi social est proposé. Si la personne refuse, il est de la responsabilité de l'assistante sociale de FV31 de procéder à une information préoccupante auprès de la cellule enfance en danger du Conseil Général.

Dans l'hypothèse où la sécurité de l'enfant est mise en question, et si les familles refusent tout type d'aide, le procureur de la République sera saisi.

Durant l'année 2021, ont été réalisées par nos travailleurs sociaux :

- 3 informations préoccupantes
- 1 saisine du juge des enfants
- 1 saisine du parquet des mineurs
- 18 contacts CRIP
- 30 contacts MDS
- 8 contacts parquet

LES VIOLENCES AU SEIN DE LA FAMILLE

48% des victimes reçues en 2021, tous types d'infractions confondues, avaient été victimes d'une infraction qui s'est déroulée dans le cadre de la famille.

3597 victimes aidées en 2021, soit + 14% par rapport à 2020 (3088), dont :

- **3003 violences conjugales**, c'est à dire que le cadre de l'infraction s'inscrit dans une relation de couple ou d'ex couple.
- **594 violences familiales**, c'est-à-dire hors relation de couple.

La prise en charge de cette problématique de la violence au sein de la famille, a donné lieu à **6544 entretiens** dont 2209 assurés par nos travailleurs sociaux, 860 par les psychologues, 2529 par nos juristes, 946 entretiens d'écoute et de soutien hors prise en charge psy. (6548 entretiens 2020)

Les violences conjugales

Conformément à la législation, il faut entendre les infractions dont l'auteur est soit l'époux, le concubin ou le pacsé, soit l'ex-époux, l'ex-concubin ou l'ex-pacsé.

Caractéristiques des victimes

L'examen du lien existant entre l'auteur et la victime fait apparaître que, si le huis clos de la vie familiale est propice aux violences de toutes sortes, la séparation ne met pas pour autant un terme aux agressions :

- 3003 victimes :

1909 victimes de l'époux, du concubin ou du pacsé, soit 64%

1094 victimes de l'ex époux, l'ex concubin ou l'ex pacsé, soit 36%

2717 victimes sont des femmes, soit 90%

1747 victimes dans le cadre d'un couple sont des femmes, soit 92%

970 victimes dans le cadre du couple séparé sont des femmes, soit 89%

Caractéristiques des infractions

Cette forme particulière de délinquance est nettement plus importante en ce qui concerne les atteintes aux personnes par rapport aux atteintes aux biens :

- 3003 victimes :

2961 victimes d'une atteinte à la personne, soit 99%

2206 victimes de violences volontaires, soit 74,5% des atteintes à la personne

42 victimes d'une atteinte aux biens, soit 1%

Atteintes aux personnes

Infractions	Couple	Couple séparé
Abandon de famille	5	15
Agressions sexuelles	5	6
Autres atteintes aux personnes	27	48
Harcèlement	52	158
Discrimination		1
Homicide volontaire	5	
Menaces, injures	137	181
Non représentation d'enfant	1	44
Viol	49	21
Violences volontaires	1611	595

Atteintes aux biens

Infractions	Couple	Couple séparé
Abus de confiance/escroquerie	4	3
Dégâts matériels uniquement	2	1
Destruction/dégradation	7	14
Vol aggravé	1	
Vol simple	3	7

- 3003 victimes :

- ✓ **1829 victimes avaient porté plainte**
- ✓ **1067 victimes n'avaient pas porté plainte**
- ✓ **107 non déclaré**

	Couple		Couple séparé	
Dépôt de plainte	Femme	Homme	Femme	Homme
OUI	640	85	283	57
NON	1046	70	652	62
Non déclaré	62	7	34	5

Délais d'intervention ou de saisine de France Victimes 31

Là encore, la pertinence des lieux de permanence, ajouté à la démarche proactive vers les victimes de violences au sein de la famille, font que les délais entre la commission de l'infraction (ou sa dénonciation) et la prise de contact avec France Victimes 31 sont très courts : **60% des victimes aidées dans le mois qui suit l'infraction.**

Ancienneté des faits	Couple	Couple séparé
Moins de 24 heures	248	99
Moins d'un mois	1189	630
De 1 mois à 3 mois	126	11
De 3 mois à 1 an	119	93
Plus d'un an	124	59
Non déclaré	103	102

La problématique des mineurs dans les situations de violences conjugales

Au-delà des mineurs victimes directes des violences au sein de la famille, les enfants témoins, exposés aux violences sont fortement impactés.

2610 mineurs étaient présents dans des foyers où il y avait des violences au sein de la famille.

Nombre d'enfants par famille	Couple	Couple séparé
1	314	264
2	602	352
3	399	165
4	196	96
5	85	60
6	18	24
7 et plus	21	14
Total	1635	975

Les victimes de violences conjugales sont souvent dans l'ambivalence, la culpabilité, l'isolement, la peur, etc. La particularité des violences subies au sein du couple fait que les victimes peuvent ne pas vouloir porter plainte, malgré le danger que la situation fait courir à leurs enfants.

Lorsqu'il y a des suspicions de maltraitance ou de carences graves, un contact est systématiquement établi avec la MDS dont dépend la famille, ce qui permet de faire le point si la situation est connue. Si la situation n'est pas connue, un rendez-vous pour la mise en place d'un suivi social est proposé. Si la personne refuse, il est de la responsabilité de l'assistante sociale de FV31 de procéder à une information préoccupante auprès de la cellule enfance en danger du Conseil Général.

Dans l'hypothèse où la sécurité de l'enfant est mise en question, et si les familles refusent tout type d'aide, le procureur de la République sera saisi.

Les violences familiales – hors lien de couple

Il s'agit des infractions dans lesquelles l'auteur est un membre de la famille, hors la relation de couple. Il peut s'agir d'ascendants, de descendants, de collatéraux.

Caractéristiques des victimes

- 594 victimes dont 449 femmes (76%)

Caractéristiques des infractions

- 594 victimes dont 574 d'une atteinte à la personne (97%) dont 314 de violences volontaires (53%)
- 20 victimes d'une atteinte aux biens (3%)

Atteintes aux personnes

Abandon de famille	2
Agressions sexuelles	65
Autres atteintes aux personnes	32
Harcèlement	17
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	1
Homicide volontaire	6
Menaces, injures	62
Non représentation d'enfant	2
Viol	73
Violences volontaires	314

Atteintes aux biens

Vol aggravé	2
Abus de confiance, escroquerie	5
Autres atteintes aux biens	2
Destruction/dégradation	6
Vol simple	2
Homicide involontaire/ blessures involontaire/ dégâts matériels	1
Dégâts matériels uniquement	2

594 victimes :

- ✓ **222 victimes avaient porté plainte**
- ✓ **341 victimes n'avaient pas porté plainte**
- ✓ **31 non déclaré**

	Familial	
	Femme	Homme
Dépôt de plainte		
OUI	177	45
NON	246	95
Non déclaré	26	5

Délais d'intervention ou de saisine de FV31

La pertinence des lieux de permanence, ajouté à la démarche proactive vers les victimes de violences au sein de la famille, fait que **53% des victimes sont aidées dans le mois qui suit l'infraction.**

Ancienneté des faits	Familial – hors relation couple
Moins de 24 heures	25
Moins d'un mois	292
De 1 mois à 3 mois	57
De 3 mois à 1 an	49
Plus d'un an	132
Non déclaré	39

LA DEMARCHE PROACTIVE EN MATIERE DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

L'EVALUATION DES VICTIMES - EVVI

Cette action a débuté au printemps 2018. Elle était limitée aux violences au sein de la famille ayant donné lieu à une plainte et à la venue de la victime au service médico-légal, signalées par les services de police ou de gendarmerie, via la boîte EVVI de FV31.

A compter de juillet 2021, les services de police ont envoyé la quasi-totalité des plaintes sur la boîte EVVI, sans distinction de réquisition pour l'IML. Par ailleurs, le document utilisé par les services des plaintes a été modifié et a repris la majeure partie du questionnaire utilisé jusque là pour présenter les EVVI.

Sur la base de ce constat, de la difficulté d'évaluer la nécessité ou pas de faire une EVVI, le peu d'intérêt que pouvait présenter un double questionnaire, nous avons sollicité le parquet afin de modifier les modalités de notre intervention.

Depuis octobre 2021, les EVVI sont exécutées sur réquisition du parquet, sur la base d'une présentation plus condensée et adaptée en fonction des éventuelles préconisations afin d'anticiper l'attribution d'un TGD ou d'un BAR par exemple.

Total de saisines : 341

Total EVVI réalisées : 133 soit 39%.

EVVI non réalisées : 208

- refus de la victime: 67
- pas de contact avec la victime: 141

LE TELEPHONE GRAVE DANGER - TGD

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a inséré un article 41-3-1 au Code de Procédure Pénale. Cet article stipule : « En cas de grave danger menaçant une personne victime de violences de la part de son conjoint, de son concubin ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le procureur de la République peut attribuer à la victime, pour une durée renouvelable de 6 mois et si elle y consent expressément, un dispositif de télé protection lui permettant d'alerter les autorités publiques. Avec l'accord de la victime, ce dispositif peut, le cas échéant, permettre sa géo localisation au moment où elle déclenche l'alerte.

Le dispositif de télé protection ne peut être attribué qu'en l'absence de cohabitation entre la victime et l'auteur des violences et lorsque ce dernier a fait l'objet d'une interdiction judiciaire d'entrer en contact avec la victime dans le cadre d'une ordonnance de protection, d'une alternative aux poursuites, d'une composition pénale, d'un contrôle judiciaire, d'une assignation à résidence sous surveillance électronique, d'une condamnation, d'un aménagement de peine ou d'une mesure de sûreté.

Le présent article est également applicable lorsque les violences ont été commises par un ancien conjoint ou concubin de la victime, ou par une personne ayant été liée à elle par un pacte civil de solidarité, ainsi qu'en cas de grave danger menaçant une personne victime de viol ».

La circulaire d'orientation de politique pénale en matière de lutte contre les violences au sein du couple et relative au dispositif de téléassistance pour la protection des personnes en grave danger – circulaire 2014/0130/C16 – est venu préciser les modalités de mise en place de ce dispositif.

France Victimes 31 a été désigné par le parquet comme l'association référent sur le territoire relevant de la compétence du TGI de Toulouse.

Une convention a été signée avec les différents partenaires institutionnels et associatifs, le 25 novembre 2015.

Les missions de FV31 dans le cadre de ce dispositif sont importantes puisqu'il s'agit de :

- Recevoir tous les signalements

France Victimes 31 est le réceptacle des signalements, qu'ils émanent de l'institution judiciaire (et avec elle, des policiers, gendarmes, juges, avocats) ou des partenaires sociaux et/ou associatifs.

A cet effet, une boîte mail dédiée a été créée : fv31.tgd@gmail.com

Dans la mesure du possible, le signalement doit être accompagné des éléments d'informations en sa possession et qui ont incité le professionnel à saisir FV31 en vue d'une évaluation.

Lorsqu'un signalement est reçu, dans des délais les plus brefs, il faut :

- Vérifier l'existence des critères légaux - sur la base des signalements
 - personne majeure victime de violences au sein du couple ou de viol
 - absence de cohabitation
 - mesure d'éloignement ordonnée
- Evaluer et objectiver le danger – sur la base d'un entretien avec la femme
 - Evaluation de la victime : sa vulnérabilité, sa peur, l'état de ses démarches. En quoi est-elle plus en danger qu'une autre ? En quoi le téléphone grave danger va-t-il l'aider à sécuriser durablement sa situation ?
 - Evaluation de l'auteur : ses antécédents, sa dangerosité, son imprévisibilité.
- Rédiger un rapport et le transmettre au Parquet (dans les 48h qui suivent l'entretien)

Il s'agit de donner au Parquet la possibilité d'agir rapidement, sur la base :

- des antécédents de l'auteur
- de l'historique de la situation
- des observations de FV31
- de la synthèse de FV31
- Participer à la remise du Téléphone
 - recevoir la femme afin de lui présenter le dispositif (guide d'utilisation) et de renseigner les fiches navettes (Mondial assistance et forces de l'ordre)
 - proposer un échéancier pour le suivi
 - assister à la remise du Téléphone par le Parquet
- Assurer le suivi
 - accompagner la femme dans ses différentes démarches (plaintes-Juge aux affaires familiales – logement, etc.)
 - proposer un soutien psychologique

Ce suivi n'est réalisé que dans la mesure où il n'y a pas d'autres instances qui l'assurent, associations ou service sociaux. Si le suivi de la femme est assuré par ailleurs, FV31 vient simplement en soutien si cela est nécessaire.

- Participer à la restitution du Téléphone
- Participer au COPIL
 - faire un point sur les déclenchements
 - présenter un point sur chaque situation, les démarches entreprises, les difficultés rencontrées
 - proposer les sorties du dispositif

ACTIVITE TGD en 2021

Jusqu'en novembre 2019, le Tribunal Judiciaire de Toulouse bénéficiait de 5 TGD.

10 TGD supplémentaires ont ensuite été attribués au TJ auquel se sont ajoutés 5 autres téléphones en janvier 2020, puis 2 autres à l'automne 2021 pour arriver à 32 TGD fin 2021.

Durant l'année 2021, **56 personnes** ont été accompagnées dans le cadre du dispositif TGD :
- **39 TGD ont été remis en 2021**
- **17 personnes à qui un TGD avait été remis en 2020 ont été suivies en 2021.**

9 personnes ont bénéficié d'un renouvellement du dispositif au cours de l'année 2021.

Sur les 39 TGD attribués en 2021:

- 23 ont été attribués en post-sentenciel (dont 14 via le protocole VV31)
- 16 ont été attribués en pré-sentenciel
- 9 déclenchements

Au 31 décembre 2021, 29 TGD sont en cours et suivis par FV31.

BAR

- 11 BAR ont été prononcés (dont 9 par le JAP et 2 par le Tribunal correctionnel)
- 2 ont été restitués
- 8 sont en cours au 31 décembre 2021.
- 1 sera posé à la sortie de détention de l'auteur

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES DANS LE PARCOURS D'EXECUTION DE PEINE DE L'AUTEUR - PROTOCOLE VIGILANCE VIOLENCES – VV31

Le caractère nationalement prioritaire de la lutte contre les violences conjugales et faites aux femmes s'est inscrit dans les priorités premières de politique pénale déterminée par Madame le procureur général de la cour d'appel de Toulouse.

En 2019, à l'initiative de Monsieur Mandou, directeur adjoint de la maison d'arrêt de Seysses, et avec le soutien très actif des services du parquet de Toulouse, une réflexion a été menée afin de mettre en place une information spécifique des victimes de violences conjugales dont le conjoint été incarcéré, en partant du constat selon lequel la prise en charge des victimes de violences conjugales ne saurait s'interrompre à l'échéance de la période d'incarcération du conjoint condamné. La levée d'écrou apparaît à l'évidence comme un moment charnière pour la protection de la victime.

L'Article Premier de la loi dite « Pénitentiaire » du 24/11/2009 souligne que « *le régime d'exécution de la peine de privation de liberté concilie la protection de la société, la sanction du condamné et les intérêts de la victime avec la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions* ».

L'article 707 dernier alinéa du code de procédure pénale dispose que « *l'autorité judiciaire est tenue de garantir l'intégrité des droits de la victime tout au long de l'exécution de la peine* ».

À l'aune de ces fondements textuels, un protocole a été rédigé afin d'organiser la collaboration entre les services relevant de l'administration pénitentiaire, du parquet du procureur de la République de Toulouse, du SPIP et de France Victimes 31, qui ont souhaité développer en partenariat, un suivi effectif des sortants de détention, dans le but d'informer, d'orienter et de soutenir les victimes d'actes de violences par conjoint lors de ce moment de vulnérabilité particulière que constitue l'issue prévisible et/ou anticipée de la période de détention. Ce dispositif vise concrètement à établir un mode opératoire permettant de cibler les personnes détenues sortantes de prison en hiérarchisant le degré de vigilance qu'il convient de leur apporter tout en permettant un meilleur accompagnement des victimes.

L'objectif commun est de faciliter la communication des informations relatives à l'élargissement programmé de personnes détenues écrouées pour des faits de violences conjugales, au sens large, et d'améliorer l'accompagnement des victimes.

Dans le cadre de ce protocole, France Victimes 31 a pour mission de contacter les victimes, de les informer de la sortie prochaine du compagnon violent et de faire le point sur les éventuels besoins en terme de protection (TGD), de proposer un accompagnement juridique et/ou social et/ou psychologique.

Le protocole Vigilance Violences 31 –VV31- a été signé en octobre 2019.

Activité en 2021

265 profils ont été communiqués par les services du parquet.

219 victimes à informer de la fin de peine de l'auteur: 20 profils étaient inexploitable car sans éléments sur l'identité de la victime ou pas de coordonnées de la victime et 26 situation n'ont pas eu à être traités car le compagnon violent avait fait l'objet d'une nouvelle incarcération ou la victime était décédée.

170 victimes contactées, soit 77% des personnes concernées.

14 TGD et 9 BAR attribués suite à la mise en œuvre du protocole VV31.

LA PREVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

LA PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRA FAMILIALES EN ZONE GENDARMERIE

Lorsque dans le cadre de leurs interventions au domicile, les gendarmes relèvent des situations relatives à des faits de violences intra familiales, ils établissent une fiche de liaison à destination des l'Intervenantes Sociales en Gendarmerie après avoir indiqué aux victimes qu'elles allaient être appelées par FV31.

Une fois la fiche réceptionnée, les ISG prennent attache avec l'enquêteur afin de faire un premier point sur la situation. Elles contactent ensuite les personnes ayant donné leur accord afin de leur proposer leurs interventions.

Mathilde SERRECOURT, conseillère en économie sociale et familiale occupe le poste d'ISG depuis septembre 2012.

Suzon MARTORELL, éducatrice spécialisée occupe l'autre poste d'ISG depuis juillet 2021. Elle est en contrat à durée déterminée.

709 situations ont été adressées aux ISG en 2021.

672 fiches de liaison gendarmerie et **37 situations** signalées par d'autres partenaires.

626 personnes ont été prises en charge par les ISG, 590 suite aux fiches de liaison gendarmerie et 36 suite aux situations signalées par les autres partenaires.

264 dossiers suivis.

1260 entretiens ont été assurés par les intervenantes sociales.

Pour mémoire, durant toute l'année 2020, l'ISG avait été destinataire de 672 saisines, avait traité 593 situations et assuré 1292 entretiens.

Une fois la fiche réceptionnée, les ISG prennent attache avec l'enquêteur afin de faire un premier point sur la situation. Elles contactent ensuite les personnes ayant donné leur accord afin de leur proposer leurs interventions.

Suite à ce premier entretien téléphonique, elles peuvent réaliser une orientation par téléphone ou proposer un rendez-vous, en général au sein des différentes brigades de gendarmerie, parfois au sein d'une maison des solidarités pour un entretien commun avec le travailleur social qui connaît la famille, à France Victimes 31, ou exceptionnellement, au domicile.

✓ *Traitement sans prise de contact*

83 situations n'ont pu donner lieu à un contact direct faute de rappel à la suite des messages laissés par les ISG. Pour autant, un certain nombre de dossiers ont fait l'objet, si la situation le nécessitait, d'échanges avec les différents partenaires, essentiellement les gendarmeries et les services sociaux territorialement compétents.

✓ *Les personnes aidées victimes de violences au sein de la famille*

611 victimes d'une infraction qui s'inscrit dans une relation de couple ou au sein de la famille, c'est à dire hors lien conjugal.

- **561 femmes** soit 92%
- **50 hommes** soit 8%
- **408 victimes de l'époux, du concubin ou du pacsé** soit 67%
- **154 victimes de l'ex époux, l'ex concubin ou l'ex pacsé** soit 25%
- **49 victimes dans la sphère familiale** (hors du lien de couple) soit 8%

Les fiches de signalement des gendarmeries du département traitées par les ISG :

G. ASPET	1	G. MONTGISCARD	9
G. AUTERIVE	52	G. MONTREJEAU	7
G. BAGNERE DE LUCHON	2	G. MURET	74
G. BALMA	30	G. NAILLOUX	8
G. BARBAZAN	1	G. PLAISANCE DU TOUCH	19
G. BEAUZELLE	30	G. PORTET SUR GARONNE	33
G. BOULOGNE SUR GERS	2	G. RAMONVILLE SAINT AGNE	3
G. CADOURS	1	G. REVEL	12
G. CARBONNE	20	G. RIEUMES	3
G. CASTANET TOLOSAN	40	G. RIEUX VOLVESTRE	2
G. CASTELGINEST	33	G. SAINT BEAT	1
G. CAZERES	11	G. SAINT GAUDENS	5
G. CINGETABELLE	9	G. SAINT JORY	22
G. CUGNAUX	33	G. SAINT LYS	15
G. FENOUILLET	3	G. SAINT MARTORY	2
G. FRONTON	20	G. SAINT ORENS	26
G. GRENADE	20	G. SAINT SULPICE SUR LEZE	2
G. L'ISLE EN DODON	3	G. SALIES DU SALAT	3
G. L'UNION	29	G. SEYSSSES	19
G. LE FOUSSERET	2	G. VERFEIL	1
G. LEGUEVIN	19	G. VILLEFRANCHE DE LAURAG	27
G. MARTRES TOLOSAN	1	G. VILLEMUR SUR TARN	2
G. MONTASTRUC CONSEILLERE	7	G. VILLENEUVE TOLOSANE	5
G. MONTESQUIEU DE VOLVESTRE	3	TOTAL	672

Nature des infractions

626 victimes dont 99.5% des infractions concernaient des atteintes aux personnes.

Agression sexuelle	3
Homicide volontaire	1
Harcèlement	28
Menaces, injures	96
Viol	18
Violences volontaires	473
Autre infraction	4
Destruction, dégradation	1
Accidents de la circulation, dégâts matériels uniquement	2

53% des victimes avaient porté plainte avant d'être contactées par les ISG.

Cadre de l'infraction : famille

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Agression sexuelle -1			1F
Autre infraction -4	2F	1F	1F
Harcèlement -27	6F	17F 3H	1F
Menaces, injures -95	51F - 6H	24F - 3H	9F - 2H
Viol -14	7F	3F	3F - 1H

Violences volontaires -466	318F - 15H	91F - 12H	22F - 8H
Homicide volontaire -1	1F		
Destruction, dégradation -1			1F
Accid.circul.dégâts matériels uniquement -2	2F		
TOTAL -611	408	154	49

76% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

53% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 99% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées.

✓ *Age et sexe des publics*

92% des personnes aidées sont des femmes.

Âges	Femmes	Hommes	Total
Moins de 13 ans	3	4	7
13 à moins de 15 ans	3	1	4
15 à moins de 18 ans	6	1	7
18 à 25 ans	68	5	73
26 à 35 ans	187	13	200
36 à 45 ans	182	14	196
46 à 55 ans	84	10	94
56 à 65 ans	23	1	24
Plus de 65 ans	18	3	21
TOTAL	574	52	626

✓ *Les dossiers suivis*

267 victimes ont repris contact en vue d'un suivi de leur procédure ou pour obtenir des renseignements complémentaires.

Concernant les réitérations des violences

Malheureusement, le fonctionnement de l'action de prévention en zone gendarmerie n'étant pas identique à celui de la police, nous ne pouvons pas donner ces éléments d'information.

Concernant la protection de l'enfance

- 4 situations de mineurs ont donné lieu à une saisine de la cellule enfance en danger du Conseil Départemental
- 3 situations de mineurs ont donné lieu à une saisine du juge des enfants.

Les mineurs au sein de la famille

Même si les mineurs ne sont pas victimes directes des violences, dans la mesure où ils en sont les témoins, ils sont également impactés par ces situations de conflits violents.

589 mineurs étaient présents dans des foyers où il y avait des violences au sein de la famille.

Concernant les personnes vulnérables

33 situations de violences sur personnes vulnérables.

La situation de vulnérabilité était liée à :

- l'âge pour 3 personnes
- la grossesse pour 18 personnes
- la situation de handicap pour 7 personnes

- la santé pour 5 personnes

Rayonnement territorial

Les lieux de résidence des personnes qui nous ont été signalées par les brigades de gendarmerie sont parfaitement dispersés sur le département puisque 170 communes sont concernées.

AIX EN PROVENCE	1	DREMIL LAFAGE	3
AUCAMVILLE	1	EAUNES	6
AURAGNE	1	EMPEAUX	1
AURIGNAC	1	ENCAUSSE LES THERMES	1
AUSSONNE	1	ESCALQUENS	4
AUTERIVE	28	ESTENOS	1
AUZAS	1	FAUGA (le)	3
AUZEVILLE-TOLOSANE	1	FENOUILLET	2
AVIGNONET-LAURAGUAIS	4	FIGAROL	1
AYGUESVIVES	1	FONBEAUZARD	1
BALMA	13	FONSORBES	9
BAZIEGE	1	FONTENILLE	1
BEAUMONT SUR LEZE	1	FONTENILLES	2
BEAUZELLE	10	FOUSSERET (le)	4
BELBERAUD	1	FRONTON	3
BELLESERRE	1	FROUZINS	2
BERAT	1	GAILLAC TOULZA	2
BESSIERES	3	GARDOUCH	2
BORDEAUX	1	GARGAS	1
BOULOC	4	GENSAC SUR GARONNE	1
BOUSSENS	1	GOURDAN POLIGNAN	2
BRAGAYRAC	1	GOYRANS	1
BRAX	1	GRAGNAGUE	3
BRUGUIERES	2	GRATENTOUR	3
BURGAGALAYS	1	GRENADE	9
CAMPSAS	1	ISLE EN DODON (l)	3
CARBONNE	7	LABARTHE RIVIERE	1
CASTANET TOLOSAN	21	LABARTHESUR LEZE	4
CASTELGINEST	14	LABASTIDE BEAUVOIR	1
CASTELMAUROU	4	LABASTIDE CLERMONT	1
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	5	LABASTIDETTE	3
CASTERA (LE)	1	LABEGE	2
CASTRES	1	LACROIX FALGARDE	2
CAUJAC	3	LAGARDELLE SUR LEZE	3
CAZERES	6	LANTA	2
CEPET	1	LATRAPE	1
CIERP GAUD	1	LAUNAC	2
CINTEGABELLE	3	LAUNAGUET	8
CLARAC	1	LAVAU	1
COLOMIERS	2	LAVERNOSE LACASSE	3
CORNEBARRIEU	7	LEGUEVIN	10
CUGNAUX	20	LESPITEAU	1
DAUX	1	LEVIGNAC	3

DEYME	1	LHERM	4
LA MAGDELAINE SUR TARN	1	RIEUX	1
MANCIOUX	1	ROQUES	8
MARSOULAS	1	ROQUETTES	6
MARTES TOLOSANE	6	ROUMENS	1
MAUREMONT	1	SAINT ALBAN	5
MAURESSAC	2	SAINT CHRISTOL	1
MERENVILLE	1	SAINT CLAR DE RIVIERE	1
MERVILLE	9	SAINT HILAIRE	1
METZ	1	SAINT JEAN	6
MIRAMBEAU	1	SAINT JORY	5
MIREMONT	3	SAINT LEON	2
MIREPOIX SUR TARN	1	SAINT LYS	5
MONDONVILLE	6	SAINT ORENS	1
MONS	1	SAINT ORENS DE GAMEVILLE	19
MONTASTRUC LA CONSEILLERE	3	SAINT PAUL SUR SAVE	3
MONTBRUN BOCAGE	1	SAINT PE DELBOSC	1
MONTECH	1	SAINT PIERRE DE LAGES	1
MONTESQUIEU VOLVESTRE	1	SAINT SAUVEUR	3
MONTGISCARD	2	SAINT SULPICE SUR LEZE	2
MONTRABE	1	SAINT FOY D'AIGREFEUILLE	1
MONTREJEAU	5	SAINTES	1
MURET	38	SALIES DU SALAT	1
MURET LE CHATEAU	1	SALVETAT SAINT GILLES (la)	4
NAILLOUX	3	SAUBENS	1
NAYRAC (le)	1	SEILH	1
NOE	4	SEYSSSES	7
NON RENSEIGNE	8	THIL	1
PALAMINY	1	TOULOUSE	27
PAMIER	1	TOURNEFEUILLE	2
PAULHAC	2	UNION (l')	9
PECHABOU	4	VENERQUE	2
PIBRAC	1	VERDUN SUR GARONNE	1
PINS JUSTARET	3	VERFEIL	1
PINSAGUEL	2	VERNET	1
PLAISANCE DU TOUCH	15	VILLEFRANCHE DE LAURAGUAIS	7
POMPERTUZAT	1	VILLEMUR SUR TARN	6
PORTET SUR GARONNE	8	VILLENEUVE LES BOULOC	1
QUINT FONSEGRIVES	4	VILLENEUVE TOLOSANE	7
RAMONVILLE SAINT AGNE	9	VILLENouvelle	1
REVEL	5	XAFFEVILLIERS	1
RIEUMAJOU	2	TOTAL	626
RIEUMES	4		

LA PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRA FAMILIALES EN ZONE POLICE

LA PREVENTION DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES PAR LE TRAITEMENT DE MAINS COURANTES INFORMATIQUES EVENEMENTS – MCIE

La police reçoit environ 5000 appels « Police secours » par mois dont les motifs sont très variés. Les situations ne donnant pas forcément lieu à un dépôt de plainte et concernant des problématiques familiales sont répertoriées sous les rubriques « différends familiaux » et / ou « garde d'enfant » dans les mains courantes informatiques événements – MCIE - qui sont rédigées lors de chaque intervention d'un équipage de police.

Depuis novembre 2021, les codes de recherches ont été élargis et/ou modifiés. Les "différents familiaux" ont été remplacés par les "différents conjugaux", ont été ajoutés "violences sur conjoint ou ex-conjoint" ainsi que "violences volontaires". Le code "garde d'enfant" a été conservé.

Le public visé

Pour toutes les personnes dont la situation familiale est à ce point dégradée qu'un déplacement d'un équipage de police suite à un appel 17 a été effectué.

Des victimes qui peuvent être des hommes comme des femmes et/ou les enfants de la famille.

Modalités d'information lors de l'intervention police

Le policier informe la personne victime de la saisine de France Victimes 31. Il précise qu'à cet effet ses coordonnées vont être transmises à FV31 et il lui indique qu'elle peut refuser cette démarche.

Le policier remet un document portant les coordonnées de FV31.

Modalités d'information de France Victimes 31

Un des policiers de la Mission d'Aide aux Victimes de la police nationale de Toulouse procède tous les jours à l'extraction des MCIE référencées. Une recherche afin d'identifier les situations déjà connues (appel 17 réitérés et /ou procédures antérieures ou en cours) pourra compléter certaines MCIE.

Les MCIE ont été traitées par Madame Nourhane SOUIAI et Madame Sophie GUARINOS. Madame SOUIAI et Madame GUARINOS assurent par ailleurs les permanences au sein du commissariat central et du commissariat de Bellefontaine.

Modalités d'intervention de France Victimes 31

Appel de toutes les victimes dans les meilleurs délais.

Situations « primo » :

Un message laissé systématiquement, même si la messagerie n'est pas personnalisée, invitant à rappeler.

Situations « dégradées » :

Au moins 2 ou 3 appels et messages éventuels dans un délai rapproché de quelques jours.

- si il n'y a pas de contact et si il ya des enfants mineurs au domicile : liens avec la MDS territorialement compétente.

Si la situation est connue, échange sur les événements ayant motivés l'appel 17 et suites à donner.

Si la situation n'est pas connue et s'il y a une inquiétude par rapport aux enfants, saisine de la cellule enfance en danger par le biais d'une procédure d'information préoccupante.

- si il n'y a pas de contact et si la personne est vulnérable (enceinte, malade, atteinte de handicap), liens avec la MDS territorialement compétente.

Si la situation est connue, échange sur les événements ayant motivé l'appel 17 et les suites à donner.

Si la situation n'est pas connue et/ou même si elle est connue, dans la mesure où il y a des inquiétudes particulières, liens avec les brigades spécialisées ou les services d'enquête concernés par une procédure déjà en cours, via le policier référent.

Traitement par France Victimes 31

Il s'agit de procéder à une rapide évaluation des situations, d'informer les personnes, les orienter éventuellement vers d'autres professionnels, les mettre en relation avec les services et/ou les associations compétents pour assurer un suivi si nécessaire.

Les situations « dégradées » seront en priorité traitées par l'assistante sociale, pour les appels comme pour les rendez-vous.

Un rendez-vous pourra être proposé durant lequel la situation de la victime sera évaluée afin de mettre en place des relais et de s'assurer qu'ils fonctionnent.

894 situations signalées par la Mission d'Aide aux Victimes

515 fiches traitées, c'est-à-dire avec au minimum un contact téléphonique

174 personnes suivies

908 entretiens assurés

Quelles situations traitées et quel public ?

les victimes directes

- 92% sont des femmes
- 4% sont mineurs
- 75% sont victimes de violences volontaires

Les 482 situations de violences intra familiales représentent 94% de l'activité

- 59% sont victimes dans le cadre du couple
- 27% sont victimes d'un ex
- 15% sont victimes dans le cadre de la famille hors relation de couple

Nature des infractions

97% des infractions concernaient des atteintes aux personnes.

Abandon de famille	2
Agression sexuelle	1
Autre atteintes aux personnes	7
Harcèlement	17
Homicide volontaire	1
Menaces, injures	69
Non 39epresentation d'enfant	2
Viol	12
Violences volontaires	386
Abus de confiance, escroquerie	2
Destruction – dégradation	12
Accidents de la circulation - dégâts matériels uniquement	4

✓ Age et sexe des publics

92% des personnes aidées sont des femmes.

Ages	Femmes	Hommes	Total
Moins de 13 ans	1	1	2
13 à moins de 15 ans	1		1
15 à moins de 18 ans	16	1	17
18 à 25 ans	105	3	108
26 à 35 ans	167	8	175
36 à 45 ans	111	13	124

46 à 55 ans	41	6	47
56 à 65 ans	21	5	26
Plus de 65 ans	10	5	15
TOTAL	473	42	515

✓ *Infractions au sein de la famille*

94% des infractions se sont déroulées dans le cadre de la famille.

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubine	couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Abandon de famille -2	1F	1F	
Agression sexuelle -1			1F
Autre atteinte aux personnes -4	2F		1F 1H
Homicide volontaire -1	1F		
Harcèlement -17	3F 1H	10F	3F
Menaces, injures -63	23F	24F 2H	11F 3H
Non représentation d'enfant -2		1F	1F
Viol -8	5F	2F	1F
Violences volontaires -370	229F 13H	78F 6H	35F 9H
Destruction dégradation -11	4F	5F	1F 1H
Acci.circul. dégâts matériels uniquement -3		1F	1F 1H
TOTAL	282	130	70

77% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

33% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 96% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées.

La protection de l'enfance :

A noter que **417 enfants ont été exposés à la violence** dans les situations traitées (familles de 1 à 6 enfants).

Les personnes vulnérables :

51 situations de violences sur personnes vulnérables, vulnérabilité liée :

- 19 à la grossesse
- 17 à l'âge
- 9 à la situation de handicap
- 6 à la santé

Diligences

Un certain nombre de diligences ont été effectuées dans l'intérêt des victimes. Par diligences, il faut entendre prises de contact avec les différents partenaires pour une prise en charge conjointe et/ou passage de relais.

A noter que 18% des situations étaient connues des services sociaux contactés.

Autre	53
Autre AAV	2

Avocat	22
Bailleur social	8
Foyer d'hébergement	3
INAVEM	21
Gendarmerie	4
Juridiction (sauf CIVI)	138
Mairie	2
Organisme de logement	1
SPIP	19
Police municipale	1
Police nationale	77
Préfecture	1
Sécurité sociale	3
Service pénitentiaire	12
Service médical	7
Service psychologique	1
Service social	144
Structure d'hébergement	38
TOTAL	557

A noter que des diligences auprès des partenaires peuvent être faites même s'il n'y a pas eu de contact direct avec la victime, dans la mesure où la situation le nécessite, notamment lorsqu'il y a des enfants mineurs au foyer.

Orientation

Une orientation est en règle générale proposée aux personnes, libre à elles de suivre ces propositions.

- 180 vers les psychologues de FV31
- 169 vers les juristes de FV31
- 375 vers les assistantes sociales du service
- 6 vers aucun autre service de FV31
- 107 vers un service social du département
- 30 vers des associations spécialisées
- 123 vers un avocat
- 7 vers un médecin traitant
- 3 vers un médecin psychiatre
- 34 vers la psychologue de la police
- 6 vers un psychologue UMJ
- 5 vers un psychologue libéral
- 3 vers l'assurance
- 2 vers un CMP
- 6 vers un CCAS
- 4 vers une autre association d'aide aux victimes
- 2 vers les services judiciaires
- 3 vers un médiateur
- 1 vers un conciliateur
- 1 vers un groupe de parole
- 4 vers la gendarmerie
- 1 vers la police municipale
- 152 vers la police nationale
- 147 vers "aucun"
- 17 vers "autre"

Rayonnement territorial

93% des victimes résidaient dans une commune de la compétence de la zone police.

84% des victimes résidaient à Toulouse.

95% des victimes résidaient dans une ville de la métropole (Toulouse compris).

COMMUNES	TOTAL	SICOVAL	Toulouse métropole
AGDE	1		
AUCAMVILLE	2		2
AUREVILLE	1	1	
BEAUZELLE	1		1
BLAGNAC	15		15
BOULOC	1		
BURGAUD (LE)	1		
CASTANET-TOLOSAN	1	1	
CASTELGINEST	1		1
CASTELMAUROU	1		
COLOMIERS	23		23
CORNEBARRIEU	2		2
FONSORBES	1		
FROUZINS	1		
GARDOUCH	1		
LAVAU	1		
LESPINASSE	1		1
MONTANS	1		
MONTAUBAN	2		
MONTBERON	1		
MONTRABÉ	1		1
MURET	1		
NON RENSEIGNÉ	5		
PORTET-SUR-GARONNE	1		
QUIMPER	1		
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	2	2	
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	1		1
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	1		
TOULOUSE	431		431
TOURNEFEUILLE	11		11
VILLENEUVE-TOLOSANE	1		1
TOTAL	515	4	490

LA PREVENTION DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES PAR LE TRAITEMENT DE MAINS COURANTES INFORMATIQUES DÉCLARATIVES - MCID

Un certain nombre de personnes ne souhaitent pas déposer plainte et optent pour une simple déclaration auprès d'un service de police. Lorsque les faits présentent une certaine gravité, en règle générale, les fonctionnaires proposent aux victimes de porter plainte mais lorsque la personne est déterminée, le policier n'a pas d'autre choix que d'enregistrer une main courante déclarative. Si un certain nombre de ces situations sont ensuite adressées à France Victimes 31, avec l'accord de la victime, par le biais de la boîte mail dédiée, beaucoup ne font l'objet d'aucun traitement. Il s'agit principalement des situations enregistrées sous le code « garde d'enfant » dans la mesure où les injonctions légales font qu'aujourd'hui les violences conjugales ne peuvent plus donner lieu à de simples mains courantes déclaratives. Si la victime ne souhaite pas déposer plainte, les fonctionnaires vont prendre une simple audition et dresser un procès verbal de renseignement judiciaire qui sera transmis aux services du parquet.

La mission d'aide aux victimes du commissariat central qui procède tous les jours à l'extraction des MCIE afin de saisir France Victimes 31 des situations concernant la famille, a également accès au fichier des mains courantes déclaratives. Les situations faisant référence à un problème de violence au sein de la famille sont également extraites et transmises aux travailleurs sociaux de France Victimes 31 qui vont les traiter comme sont traitées les MCIE ou les orienter vers un professionnel de l'équipe pluridisciplinaire de France Victimes 31.

353 situations signalées par la Mission d'Aide aux Victimes
295 fiches traitées c'est-à-dire avec au minimum un contact téléphonique.
436 entretiens assurés
81 personnes suivis

Quelles situations et quel public ?

les victimes directes

- 78% sont des femmes
- 3% sont mineurs
- 93% sont victimes au sein de la famille dont :
 - 39% sont victimes dans le cadre du couple
 - 44% sont victime d'un ex
 - 17% sont victime dans le cadre de la famille hors relation de couple

Nature des infractions

97% des infractions concernaient des atteintes aux personnes.

Autre atteintes aux personnes	28
Autre infraction	7
Abandon de famille	2
Aggression sexuelle	4
Discrimination	1
Harcèlement	40
Menaces, injures	76
Non représentation d'enfant	6
Violences volontaires	122
Abus de confiance, escroquerie	1
Destruction, dégradation	5
Vol aggravé	1
Vol simple	2

✓ Age et sexe des publics

78% des personnes aidées sont des femmes.

Ages	Femmes	Hommes	Total
Moins de 13 ans	3	1	4
13 à moins de 15ans	2		2
15 à moins de 18ans	2		2
18 à 25 ans	30	2	32
26 à 35 ans	69	22	91
36 à 45 ans	72	25	97
46 à 55 ans	32	9	41
56 à 65 ans	13	2	15
Plus de 65 ans	7	4	11
TOTAL	230	65	295

✓ Infractions au sein de la famille

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Autre atteintes aux personnes -31	5F 4H	17F 1H	4F
Agression sexuelle -4	2F		2F
Abandon de famille -2		2H	
Harcèlement -38	9F 3H	21F 1H	4F
Menaces, injures -68	19F 3H	31F 6H	5F 4H
Non représentation d'enfant -6		5F 1H	
Discrimination -1		1F	
Violences volontaires -116	40F 18H	23F 8H	22F 5H
Abus de confiance, escroquerie -1	1F		
Destruction, dégradation -5	1F 1H	2F	1F
Vol aggravé -1			1F
Vol simple -2	1F	1F	
TOTAL -275	107	120	48

42% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

9% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 95% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées.

La protection de l'enfance :

- 1 saisine juge des enfants

A noter que **249 enfants ont été exposés à la violence** dans les situations traitées (familles de 1 à 6 enfants).

Les personnes vulnérables :

13 situations de violences sur personnes vulnérables, vulnérabilité liée :

- 4 à la grossesse
- 3 à l'âge
- 2 à l'handicap
- 4 à la santé

Diligences

Un certain nombre de diligences ont été effectuées dans l'intérêt des victimes.

Par diligences, il faut entendre prises de contact avec les différents partenaires pour une prise en charge conjointe et/ou passage de relais.

A noter que 3% des situations étaient connues des services sociaux contactés.

Autre	8
Avocat	3
Bailleur social	1
INAVEM (france victimes)	2
Juridiction (sauf civil)	33
Service pénitentiaire	1
Police nationale	9
SPIP	9
Service médical	2
Service social	16
TOTAL	84

A noter que des diligences auprès des partenaires peuvent être faites même s'il n'y a pas eu de contact direct avec la victime, dans la mesure où la situation le nécessite, notamment lorsqu'il y a des enfants mineurs au foyer.

Orientation

Une orientation est en règle générale proposée aux personnes, libre à elles de suivre ces propositions.

- 16 vers la psychologue de France Victimes 31
- 15 vers les juristes de France Victimes 31
- 23 vers les travailleurs sociaux de France Victimes 31
- 6 vers aucun des services de France Victimes 31
- 12 vers un service social du département
- 4 vers des associations spécialisées
- 73 vers un avocat
- 2 vers un huissier
- 2 vers un psychologue libéral
- 3 vers un médecin psychiatre
- 3 vers la psychologue de la police
- 2 vers un psychologue UMJ
- 10 vers un médecin traitant
- 1 vers un service judiciaire
- 14 vers aucun
- 19 vers la police nationale
- 5 vers "autre"

Rayonnement territorial

88% des victimes résidaient dans une commune de la compétence de la zone police.

74% des victimes résidaient à Toulouse.

95% des victimes, soit 280, résidaient dans une ville de la métropole (Toulouse compris), en bleu dans le tableau.

Ville	TOTAL
AUCAMVILLE	1
BALMA	1
BEAUZELLE	4
BLAGNAC	11
CASTELGINEST	2
CASTELNAU-D'ESTRÉTEFONDS	1
COLOMIERS	17
CORNEBARRIEU	1
CUGNAUX	2
DRÉMIL-LAFAGE	2
EAUNES	1
ESCALQUENS	2
FROUZINS	2
IVRY-SUR-SEINE	1
LAMASQUÈRE	1
LAUNAGUET	3
MERVILLE	1
MONDONVILLE	1
MONTBAZIN	1
MONTBERON	1
MURET	1
PECHBONNIEU	1
PIBRAC	1
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	1
SAINT-ALBAN	2
SAINT-JEAN	2
SAINT-LOUP-CAMMAS	1
TOULOUSE	218
TOURNEFEUILLE	12
TOTAL	295

LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

554 personnes ont été prises en charge par les psychologues durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **1493 entretiens**.

Pour mémoire, 493 personnes avaient été reçues en 2020 et 1491 entretiens avaient été assurés. 68% des victimes reçues avaient porté plainte dès le premier rendez-vous.

Le soutien psychologique a été assuré par Madame Sonia RUSIBANE, Madame Charlotte BOURLARD (à partir de mai 2021), Madame Mylène KEROUANTON (jusqu'en septembre 2021), et Madame Anaïs SAUBESTY (à partir de mi octobre 2021) dans le cadre du remplacement de Mme KEROUANTON. Seule Mme BOURLARD intervient sur la base d'un temps plein.

Les permanences sont assurées au siège de l'association. Dans le cadre des saisines spécifiques (victimes gravement traumatisées, saisines nationales) les psychologues peuvent exceptionnellement se déplacer.

450 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi, soit 81% des personnes qui ont sollicité spontanément les psychologues ou ont été orientées vers elles.

✓ Les personnes aidées

Sur les **554 victimes** reçues, **447 étaient des femmes**, soit 81% des personnes victimes et **92 étaient des mineurs**, soit 17% des victimes.

Age des personnes reçues :

Récapitulatif AGE/ SEXE

	Femmes	Hommes	Total
Moins de 13	42	20	62
13 à – de 15	8	2	10
15 à – de 18	16	4	20
18 à 25	54	6	60
26 à 35	124	26	150
36 à 45	108	22	130
46 à 55	63	12	75
56 à 65	22	14	36
+ de 65	10	1	11
Total	447	107	554

Nature des infractions

Les personnes reçues par les psychologues en 2021 ont toutes été victimes d'infractions pénales :

- 510 victimes d'atteinte à la personne
- 24 victimes d'atteinte aux biens
- 20 victimes d'accident de la circulation

Atteintes aux personnes

Agressions sexuelles	38
Autres atteintes aux personnes	15
Blessures involontaires	4
Discrimination	1
Harcèlement	41

Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	1
Homicide volontaire	15
Menaces, injures	44
Non représentation d'enfant	2
Viol	107
Violences volontaires	242

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	3
Autres atteintes aux biens	1
Destruction / dégradation	4
Vol aggravé	6
Vol simple	10

Accidents de la circulation

Accident circu. Homicide/blessures involontaires	8
Dégâts matériels uniquement	1
Accident circu. Homicide/blessures involontaires & dégâts matériels	11

Cadre des infractions

- Infractions au sein de la famille :

297 personnes ont été victimes au sein de la famille, soit 54% des personnes prises en charge.

Nature	Couple	Couple séparé	Familial (hors couple)	Total
Autre agression sexuelle (dont harcèlement sexuel)			16	16
Autre infraction			1	1
Autres atteintes aux biens			1	1
Autres atteintes aux personnes	1	1		2
Destruction, dégradation		3		3
Harcèlement	5	6	4	15
Homicide volontaire	1		1	2
Menaces, injures	9	18	2	29
Non représentation d'enfant		2		2
Viol	11	7	25	43
Violences volontaires	111	44	28	183
Total Résultat	138	81	78	297

Parmi les 242 situations de violences volontaires, 183 se situent dans le cadre des violences intrafamiliales, soit 76%.

67% des victimes de violences au sein de la famille avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

- Cadre de l'infraction pour les victimes de viol

43 victimes de viols :

- 11 dans le cadre du couple
- 7 dans le cadre du couple séparé
- 25 dans le cadre de la famille (hors relation de couple)

- [Cadre de l'infraction pour les victimes d'agression sexuelle](#)

16 victimes d'agressions sexuelles qui se sont toutes déroulées dans le cadre de la famille (hors relation de couple).

Origine de l'orientation

- [Orientation directe :](#)

Les victimes qui s'adressent à France Victimes 31 pour bénéficier d'un soutien psychologique, ont été orientées par :

Orienté par	Aide aux victimes
08 Victimes (plateforme téléphonique)	5
UMJ	61
Structure hospitalière	7
Service social	33
Services judiciaires	5
Ministère de la Justice	6
Relation personnelle	39
Publicité / média (Internet, plaquette)	49
Police	155
Procureur de la République (art 41 du CCP)	57
Corps médical	11
Convention locale	13
INAVEM (conventions nationales)	21
J.A.P/S.P.I.P/Administration pénitentiaire	1
Gendarmerie	39
Mairie	1
Autre association	31
Autre	9
Bureau d'Aide aux Victimes	4
Non renseigné	6
Parquet	1
TOTAL	554

✓ *Zoom sur les violences volontaires*

Les **243 victimes** de violences volontaires représentent 44% des victimes reçues pour un soutien psychologique.

Les violences observées étaient majoritairement (46%) des violences au sein du couple

- 111 au sein d'un couple
- 45 au sein d'un couple séparé
- 28 au sein de la famille, hors relation de couple

✓ *Zoom sur la prise en charge des mineurs*

92 mineurs ont été reçus en 2021 par les psychologues de la structure (à partir de l'âge de 5 ans), soit 17% de l'activité des psychologues et **213 entretiens** ont été réalisés.

Les infractions les plus fréquentes sont les violences volontaires (victimes et témoins de violences intrafamiliales), les agressions sexuelles et les viols.

Qualification	Autre	Couple	Couple séparé	Ets d'accueil	Familial (hors couple)	Total
Autre agression sexuelle (dont harcèlement sexuel)	6			2	3	11
Autres atteintes aux personnes	1					1
Destruction, dégradation			2			2
Harcèlement	3		1	3	1	8
Homicide involontaire/blessures involontaires et dégâts matériels	1					1
Homicide volontaire	1					1
Menaces, injures		1	2			3
Viol	6	3		5	4	18
Violences volontaires	4	20	9	1	11	45
Vol simple	2					2
Total Résultat	24	24	14	11	19	92

La moitié des mineurs reçus sont des victimes directes.

La majorité des situations ont été orientées par la Police et la gendarmerie.

Orientation	TOTAL
Autre	1
Autre association	2
Bureau d'Aide aux Victimes	1
Convention locale	1
Corps médical	1
Gendarmerie	8
INAVEM (conventions nationales)	2
Ministère de la Justice (service de l'accès aux droits et à la justice et de l'aide aux victimes)	1
Police	34
Procureur de la République (art 41 alinéa 8 du CCP)	7
Publicité, média, internet, plaquette d'information	5
Relation personnelle	5
Service social	4
Structure hospitalière	1
UMJ	19
Total Résultat	92

Le responsable légal du ou des enfants ou un professionnel référent du (des) mineur(s) est reçu seul lors du premier entretien pour expliquer la situation.

Bien souvent, l'infraction concernée implique plusieurs membres de la même famille, impliquant les parents et les enfants. Dans ce cas, le parent lui aussi victime peut être suivi, s'il le souhaite, par une autre psychologue de la structure.

Les mineurs sont reçus dans un temps proche des faits, 65% dans les 3 mois qui ont suivis l'infraction.

Ancienneté des faits	TOTAL
Moins de 24 heures	2
Moins de 1 mois	30
De 1 mois à moins de 3 mois	28

De 3 mois à moins de 1 an	18
Plus d'un an	10
Non renseigné	4
Total Résultat	92

Un travail important en externe avec les partenaires (Maisons Des Solidarités, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, tribunal...) est réalisé lors de ces prises en charge et en interne avec les travailleurs sociaux de FV31.

Dans le cadre de situations de violences en cours, un lien avec les instances de l'Enfance en danger est réalisé (Cellule de Recueil de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes, UHED).

✓ *Autres missions*

En plus des entretiens psychologiques, les psychologues du service assurent également d'autres missions.

- Diligences :

De manière générale, des situations communes à plusieurs professionnels nécessitent des temps d'échanges au sein de l'équipe (avec les juristes, les travailleurs sociaux, ou entre psychologues pour les suivis de plusieurs membres d'une même famille) et également en dehors de la structure, lors de diligences (appels téléphoniques le plus fréquemment) avec les partenaires.

Par exemple, dans les situation d'urgence, comme pour les VGT – réquisitions du procureur - la prise en charge nécessite des appels téléphoniques avec les collègues juristes qui reçoivent la saisine, avec la ou les victimes et leurs proches, avec la gendarmerie ou le service de police pour connaître le contexte ou avoir des informations pour contacter la victime (coordonnées de la personne à contacter,...).

- Assises :

Une supervision des accompagnants aux procès d'Assises a été mise en place. En effet, un temps d'échange régulier en groupe est organisé tous les 2-3 mois pour permettre aux bénévoles des Assises d'échanger sur leur mission, de revenir sur les difficultés rencontrées et de mettre des mots sur les émotions liées à des procès dont la charge émotionnelle est souvent forte. Un temps d'échange téléphonique individuel est également possible pour les accompagnants quand cela est nécessaire.

A la demande des victimes, les psychologues peuvent être amenées à les accompagner lors des Assises.

- Saisines:

Dans le cadre de la démarche pro-active initiée par notre fédération nationale - France Victimes - et développée localement, il est demandé aux psychologues, de prendre contact et de proposer une aide aux victimes signalées par le biais :

- **des fiches saisines 116 006**
- **des fiches saisines conventions nationales et locales** (Maïf, SNCF, Enfants disparus, Carrefour/Champion, Société Générale, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, LICRA, CEF/COREF)
- **des réquisitions du parquet :** victimes gravement traumatisées (VGT)

- Evénements exceptionnels :

En plus du suivi "classique" et quotidien, les psychologues reçoivent, rapidement après les faits, les victimes d'événements exceptionnels (attentats, fusillade dans un quartier, catastrophes naturelles). Ces événements concernent souvent des victimes qui nécessiteront, la plupart du temps, un nombre important d'entretiens psychologiques dans la durée.

Dans le cadre de ces situations, un travail d'échange et d'orientation en lien avec les professionnels de la CUMP est réalisé.

- Attestations :

Les psychologues rédigent, à la demande des victimes ou de leur avocat, dans le but de rendre compte des suivis psychologiques réalisés, d'observer leur état psychologique et d'attester de leur évolution au cours du suivi.

Ces écrits peuvent être ensuite utilisés par la personne pour ses démarches juridiques (lors d'un procès, d'une demande de dossier SARVI, pour les expertises médicales et psychologiques...)

- Formations :

Les psychologues de l'association participent régulièrement à des formations ou colloques afin d'approfondir leurs connaissances et/ou savoir faire. Le but étant de toujours proposer une pratique adaptée à la réalité du terrain et aux besoins des victimes rencontrées.

Une de nos psychologues est formée à l'EMDR afin d'augmenter l'éventail des outils pour traiter le stress post-traumatique. Une autre est en cours de formation.

- Temps d'échanges de pratique :

Les psychologues de l'association prennent également, une fois par mois, un temps pour échanger autour de leur pratique professionnelle, de situations particulières et/ou de mises en place de nouveaux projets.

Ces temps sont nécessaires à la mise à distance face à des problématiques difficiles rencontrées au quotidien dans leur pratique et à des situations familiales délicates.

Les psychologues de l'association ont également pris l'initiative d'organiser une fois par trimestre, des rencontres inter-psychologues. Ces rencontres ont pour objectif, de réunir les psychologues partenaires prenant en charge les victimes de psychotraumatismes. Le but étant de mieux se connaître entre partenaires, de faire des orientations pertinentes, d'échanger sur les problématiques et les difficultés rencontrées et de créer des projets/outils communs. Suite à ces premières rencontres, un annuaire professionnel a été créé et diffusé entre les partenaires présents.

✓ **Nouveautés**

- Séances EMDR:

Les psychologues de l'association ont intégré dans leur pratique des séances régulières d'EMDR avec les victimes. L'utilisation de cet outil reste à l'appréciation du psychologue.

- Rencontre inter-psychologues:

Les psychologues de l'association ont également pris l'initiative d'organiser une fois par trimestre, des rencontres inter-psychologues. Ces rencontres ont pour objectif, de réunir les psychologues partenaires prenant en charge les victimes de psychotraumatismes. Le but étant, de mieux connaître nos partenaires, faire des orientations pertinentes, d'échanger sur les problématiques et les difficultés rencontrées, et de créer des projets/outils communs. Suite à ces premières rencontres, un annuaire professionnel a été créé et diffusé entre les partenaires présents.

- Projet ostéopathie:

Les psychologues travaillent en partenariat avec une étudiante en dernière année d'ostéopathie, dans le cadre de son mémoire de recherche. Cette étude a pour but de démontrer l'influence de l'ostéopathie sur la qualité de vie des victimes de violences conjugales (femmes et hommes) . En participant à cette recherche, les victimes orientées par nos psychologues, peuvent bénéficier de deux séances d'ostéopathie gratuites.

PERMANENCES A NIEL

2090 personnes ont été prises en charge par les juristes (1536) et les psychologues (554) durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **3642 entretiens** (2149 à caractère juridique et 1493 à caractère psychologique).

Les permanences à la Maison de Associations de Niel sont assurées tous les jours, sur rendez-vous. Cette permanence est également le lieu du siège de l'association.

Pour mémoire, 1553 personnes avaient été reçues en 2020 et 2998 entretiens assurés.

Sur les personnes aidées en 2021 :

1840 personnes aivent été victimes d'une infraction
927 d'entre elles sont revenues dans le cadre d'un suivi
250 personnes avaient un problème relevant de l'accès au droit

Ce qui a donné lieu à :

3368 entretiens en aide aux victimes
274 entretiens en accès au droit

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 88% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 et 92% par rapport au nombre d'entretiens.

✓ *Les personnes aidées*

Nature des infractions

1840 victimes nous ont sollicités en 2021, elles ont été victimes de :

- 1480 atteintes à la personne
- 300 atteintes aux biens
- 60 accidents de la circulation

Atteintes aux personnes

Abandon de famille	3
Agressions sexuelles	93
Autre infraction	36
Autres atteintes aux personnes	48
Blessures involontaires	21
Discrimination	4
Harcèlement	119
Homicide involontaire (hors accident voie publique)	3
Homicide volontaire	35
Menaces, injures	135
Non représentation d'enfant	14
Viol	176
Violences volontaires	793

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	119
Autres atteintes aux biens	20

Destruction, dégradation	49
Vol aggravé	52
Vol simple	60

Accidents de la circulation

Accident circu. Dégâts matériels uniquement	7
Accident circu. Homicide/blessures involontaires	21
Accident circu. Homicide/blessures involontaires & dégâts matériels	32

1369 victimes (74%) avaient porté plainte avant d'être reçues à la permanence.

817 victimes (44%) sont venues à la permanence dans le mois qui a suivi l'infraction.

✓ Les infractions au sein de la famille

47% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 856 victimes concernées dont 749 étaient des femmes (88%) et 107 des hommes (13%).

- 401 infractions, soit 47%, ont eu lieu dans le cadre d'un couple
- 293 infractions, soit 34%, ont eu lieu dans le cadre d'un couple séparé
- 162 infractions, soit 19%, ont eu lieu dans le cadre de la famille, hors relation de couple

694 victimes de violences volontaires reçues en 2021 avaient été victimes de violences conjugales (88%) ou au sein de la famille (20%).

68% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

927 victimes d'une infraction ont repris contact en vue d'un suivi de leur procédure ou pour obtenir des renseignements complémentaires ou mettre en place un soutien psychologique sur la durée:

- 806 situations d'atteintes aux personnes
- 92 situations d'atteintes aux biens
- 29 accidents de la circulation

Atteintes aux personnes

Agressions sexuelles	42
Autres atteintes aux personnes	21
Autre infraction	11
Blessures involontaires	10
Discrimination	2
Harcèlement	63
Homicide involontaire (hors accident voie publique)	1
Homicide volontaire	18
Menaces, injures	66
Non représentation d'enfant	7
Viol	113
Violences volontaires	452

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	22
---------------------------------	----

Autres atteintes aux biens	3
Destruction, dégradation	21
Vol aggravé	32
Vol simple	14

Accidents de la circulation

Accident circu. Dégâts matériels uniquement	2
Accident circu. Homicide/blessures involontaires	12
Accident circu. Homicide/blessures involontaires & dégâts matériels	15

L'accès au droit

Depuis sa création, France Victimes 31 assure une mission d'accès au droit auprès des personnes rencontrant un problème dans leur vie quotidienne.

Il représente 12% des personnes aidées et 8% des entretiens assurés.

Les problèmes qui nous sont soumis relèvent de domaines très variés, toutefois le droit de la famille représente 47% des demandes.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Conflits de voisinage	7
Droit administratif	3
Droit bancaire	2
Droit commercial et des Sociétés	1
Droit de la consommation	11
Droit de la famille	117
Droit des assurances	16
Droit de la sécurité sociale	1
Droit des étrangers	2
Droit des successions	39
Droit immobilier	11
Droit du travail	6
Droit médical	4
Problème bailleur / locataire	16
Voies civiles d'exécution	3
Responsabilité civile	2
Droit penal autre que victim	1
Autre demande	8
TOTAL	250

✓ Informations téléphoniques

L'accueil physique et téléphonique est assuré à notre permanence principale par des bénévoles.

Ce travail de premier contact est essentiel pour la bonne marche de France Victimes 31 et il est considérable puisque nos bénévoles ont répondu à plus d'appels et accueilli plus de personnes.

Dans la mesure du possible, chaque appel et la suite qui est donnée, sont consignés. Si ces données ne sont pas exploitables dans la mesure où des fiches statistiques ne sont pas systématiquement remplies lors des informations téléphoniques, (manque de temps ou parfois de discipline), elles nous permettent d'avoir une idée du nombre réel de personnes qui sollicitent France Victimes 31.

5 557 appels (4700 en 2020) **qui ont donné lieu à :**

- 2 394 prises de rendez-vous ainsi qu'annulation-report-etc...
- 1 669 informations sur l'aide aux victimes, l'accès au droit
- 1 494 réorientations directes

Ces chiffres sont à rajouter à notre activité globale.

L'origine de l'orientation vers la permanence de France Victimes 31

Les modalités d'orientation des personnes informées à la permanence du centre ville sont très diverses.

	Aide aux victimes	Accès au droit
116 006 (plateforme téléphonique)	15	
Autre	33	6
Autre AAV		3
Autre association	63	20
Bureau d'aide aux victimes	12	
Convention locale	41	
Corps médical	15	
Gendarmerie	226	6
INAVEM (conventions nationales)	26	
JAP/SPIP/Administration pénitentiaire	1	
Mairie	6	9
Ministère de la Justice (SADJAV)	18	
Parquet	14	
Police	513	17
Procureur de la Rép (Art 41du CPP)	203	
Pub/média/internet/plaquette info	240	65
Relations personnelles	113	73
Service social	60	16
Services judiciaires	69	31
Structure hospitalière	11	2
Unité Médico Légale	141	
Non renseigné	20	2
TOTAL	1840	250

PERMANENCE AU TRIBUNAL JUDICIAIRE

2299 personnes ont été informées par Madame ORTEGA, Madame CIET, Madame DUPUIS et Monsieur BERTHON durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **3759 entretiens**.

Pour mémoire, 2484 personnes avaient été reçues en 2020 et 4316 entretiens assurés. Nous constatons donc une augmentation d'environ 7% des entretiens.

Monsieur Paul BERTHON intervient à la place de Madame ORTEGA depuis octobre 2021.

Sur les 2299 personnes reçues en 2021 :

- 2280 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 19 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

1117 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 99% de notre activité par rapport au nombre de personnes aidées en 2021 et 99% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

✓ Les personnes aidées

Les infractions dans le cadre de la famille représentent 26% des victimes aidées, soit 594 personnes :

- 332 victimes dans le cadre d'une relation de couple
- 169 victimes dans le cadre d'un couple séparé
- 93 victimes dans le cadre familial (hors relation de couple)

Nature des infractions

2280 victimes ont été aidées en 2021, elles ont été victimes de :

1337 atteintes aux personnes

Abandon de famille	2
Autre infraction	16
Agressions sexuelles	94
Autres atteintes aux personnes	90
Blessures involontaires	2
Discrimination	2
Harcèlement	37
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	2
Homicide volontaire	4
Menaces, injures	189
Non représentation d'enfant	2
Viol	25
Violences volontaires	872

883 atteintes aux biens

Abus de confiance/escroquerie	65
Autres atteintes aux biens	36
Destruction/dégradation	131
Vol aggravé	528
Vol simple	123

60 accidents de la circulation

Blessures/homicides involontaires	16
Blessures/homicides involontaires et dégâts matériels	28
Dégâts matériels uniquement	16

✓ Les dossiers suivis**Nature des infractions concernant les dossiers suivis**

1117 victimes d'une infraction ont repris contact, en vue d'un suivi de leur procédure ou pour obtenir des renseignements complémentaires.

767 situations d'atteintes aux personnes

Abandon de famille	1
Agressions sexuelles	53
Autres atteintes aux personnes	30
Blessures involontaires	2
Homicide volontaire (hors accident de la circulation)	2
Harcèlement	26
Homicide volontaire	1
Menaces, injures	80
Autre infraction	7
Viol	19
Violences volontaires	546

326 situations d'atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	32
Autres atteinte aux biens	12
Destruction, dégradation	48
Vol aggravé	190
Vol simple	44

24 accidents de la circulation

Homicide/blessures involontaires	7
Homicide/blessures involontaires et dégâts matériels	15
Dégâts matériels uniquement	2

L'ANCIENNETE DES FAITS

Les victimes s'adressent ou sont prises en charge par FV31 au sein du TJ à tout moment de la procédure. Toutefois, 61% d'entre elles sont informées et accompagnées dans le mois qui suit l'infraction.

Ancienneté des faits

Moins de 24h	159
Moins de 1 mois	1235
De 1 mois à moins de 3 mois	238
De 3 mois à moins de 1 an	301
1 an et plus	206
Non déclaré	141

L'accès au droit

L'accès au droit représente moins de 0,82% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues

au sein du bureau d'aide aux victimes du Tribunal Judiciaire.

ACCES AU DROIT	Personnes aidées
Autre demande	1
Droit administratif	2
Droit commercial et des sociétés	1
Droit de la famille	8
Conflit de voisinage	1
Droit des étrangers	1
Droit du travail	1
Droit médical	1
Problème bailleur/locataire	1
Voies civiles d'exécution	2
TOTAL	19

L'orientation des personnes reçues en 2021

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence du TJ :

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
116 006 plateforme tél nationale	2	
BEX	1	
Autre association	9	
Bureau d'Aide aux victimes	17	
Fédération FV (conventions nationales)	3	
Convention locale	35	
Gendarmerie	37	1
Mairie	1	
Ministère de la Justice (SADJAV)	42	
JAP/SPIP/Administration pénitentiaire	3	
Parquet	2	
Police	98	
Procureur de la République – art 41CPP	1662	
Pub/média/internet/plaquette info	27	2
Relation personnelle	10	1
Service social	9	
Services judiciaires	160	15
Corps médical	1	
UMJ	149	
Autre	4	
Non renseigné	8	
TOTAL	2280	19

PERMANENCES À LA CONSULTATION DE MÉDECINE LÉGALE DE L'HÔPITAL RANGUEIL

1697 personnes ont été informées par Madame PAUWELS et Mme BRUGGEMAN durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **2151 entretiens**.

Pour mémoire, 1732 personnes avaient été reçues en 2020 et 2267 entretiens assurés.

Sur les 1697 personnes aidées en 2021 :

- 1694 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 3 personnes sont venues pour un problème d'ordre civil

459 personnes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 100% de notre activité de notre permanence à la consultation de l'Institut Médico-légal.

Les personnes aidées

Nature des infractions :

1694 victimes nous ont sollicités en 2021, elles ont été victimes de :

- **1507 atteintes à la personne**
- **1 atteinte aux biens**
- **186 accidents de la circulation**

Atteintes aux personnes

Abandon de famille	2
Agressions sexuelles	44
Autres atteintes aux personnes	2
Blessures involontaires	49
Harcèlement	126
Non représentation d'enfant	1
Homicide volontaire	8
Menaces, injures	27
Autre infraction	9
Viol	116
Violences volontaires	1123

Atteintes aux biens

Vol aggravé	1
-------------	----------

Accidents de la circulation

Homicide involontaire/blessures involontaires	6
Accident circu. Homicide/blessures involontaires & dégâts matériels	180

1511 victimes (89%) avaient porté plainte avant d'être reçues à la permanence.

1324 victimes (78%) sont venues à la permanence dans le mois qui suit l'infraction, dont 196 moins de 24h après l'infraction.

Les infractions au sein de la famille

45% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 769 victimes concernées dont 697 étaient des femmes (91%) et 72 des hommes (9%).

- 433 infractions, soit 56%, ont eu lieu dans le cadre d'un couple
- 206 infractions, soit 27%, ont eu lieu dans le cadre d'un couple séparé
- 130 infractions, soit 17%, ont eu lieu dans le cadre de la famille, hors relation de couple

57% des victimes de violences volontaires reçues en 2021 avaient été victimes de violences conjugales (639).

86% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

Les mineurs

Les mineurs peuvent être vus soit dans le cadre de la consultation du mercredi après-midi, soit dans le cadre de la consultation générale.

La consultation spécifique « mineurs » du mercredi après-midi

Depuis 1997, l'Institut Médico Légal a créé une consultation spécifique « enfants » le mercredi après-midi et ce, pour répondre à plusieurs objectifs :

- ne pas laisser les victimes mineures aux côtés des victimes majeures, lesquelles présentent souvent les stigmates des violences dont elles ont été victimes, ce qui peut être choquant pour des enfants.
- éviter aux mineurs de rater un cours, ce qui est souvent mal vécu par l'enfant qui a peur des questions de ses camarades sur le motif de son absence.
- disposer de suffisamment de temps pour préparer l'enfant à l'examen, notamment lorsqu'il s'agit d'un examen génital.

France Victimes 31 a été associé à cette consultation spécifique mineurs, dès sa création.

224 mineurs ont été reçus en 2021.

Infractions	Moins de 13 ans	13 ans à 15 ans	15 ans à 18 ans
Autre agression sexuelle	15	3	7
Autre infraction			1
Blessures involontaires	5		2
Harcèlement	6	1	3
Menaces injures			1
Viol	8	11	19
Violences volontaires	48	29	43
Homicide volontaire	1		
Homicide involontaire/blessures involontaires	1		
Homicide/blessures involontaires & dégâts matériels	10	4	6
Total général	94	48	82

71 mineurs (32%) avaient été victimes dans le cadre d'une infraction intra familiales.

Cadre VIF

Qualification	Couple	Couple séparé	Familial (hors couple)
Autre agression sexuelle		1	11
Autre infraction	1		
Harcèlement			4
Homicide volontaire	1		
Menaces, injures			1
Viol	1	1	7
Violences volontaires	4	1	38
Total Résultat	7	2	61

Les dossiers suivis

Nature des infractions en matière de dossiers suivis

459 personnes ont repris contact avec nous pour un complément d'information, elles avaient toutes été victimes d'atteinte à la personne et surtout de violences volontaires.

Atteintes aux personnes

Agressions sexuelles	9
Abandon de famille	1
Autres atteintes aux personnes	5
Blessures involontaires	9
Harcèlement	37
Homicide volontaire	4
Menaces, injures	14
Viol	40
Violences volontaires	295

Atteintes aux biens

Vol aggravé	1
-------------	---

Accidents de la circulation

Accident circu. Homicide/blessures involontaires & dégâts matériels	44
---	----

L'origine de l'orientation vers la permanence de France Victimes 31

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence de France Victimes 31 sont principalement les autres professionnels intervenants au sein de l'IML et les fiches de liaison gendarmerie (convention locale)

	Aide aux victimes	Accès au droit
116 006 plateforme téléphonique	1	
Autre	2	
Autre association	1	
Bureau d'Aide aux Victimes	1	
Convention locale	55	
Gendarmerie	50	
INAVEM (conventions nationales)	5	
Parquet	1	

Ministère de la Justice	1	
Police	105	3
Procureur de la Rép (Art 41du CPP)	42	
Pub/média	12	
Relations personnelles	1	
Services judiciaires	2	
Service social	11	
structure hospitalière et corps médical	2	
Unité Médico Légale	1402	
TOTAL	1694	3

PERMANENCE AU COMMISSARIAT CENTRAL

566 personnes ont été informées par Madame SOUIAI, Madame GUARINOS et Madame BRUGGEMAN durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **873 entretiens**.

Pour mémoire, 618 personnes avaient été reçues durant l'année 2020 et 916 entretiens assurés.

Depuis juin 2021, ce sont une juriste et une assistante sociale qui interviennent au sein du commissariat central sur des temps partiels, afin de pouvoir assurer une présence tous les jours ouvrés. Toutes deux assurent également le traitement des appels 17 et de certaines mains courantes déclaratives, traitement qui s'effectue notamment au sein du commissariat central.

A compter de septembre 2014, à la suite de la mise en place de l'action de prévention des violences, le temps d'ouverture de la permanence de France Victimes 31 a été réduit à l'après midi.

Sur les 566 personnes aidées en 2021 :

- 561 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 5 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

295 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 99% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 ainsi que 99% par rapport aux nombres d'entretiens assurés.

✓ Les personnes aidées

Nature des infractions

561 victimes ont sollicité France Victimes 31 à la permanence au sein du commissariat central, elles ont été victimes pour 537 d'entre elles d'atteintes à la personne, pour 21 d'entre elles d'atteintes aux biens et pour 3 d'entre elles d'un accident de la circulation.

Atteintes à la personne

Abandon de famille	3
Agression sexuelle	15
Autres atteintes aux personnes	13
Blessures involontaires	1
Harcèlement	28
Menaces/injures	53
Non représentation d'enfant	7
Viol	50
Violences volontaires	358
Autre infraction	8
Infraction droit du travail (hors accident du travail)	1

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	10
Destruction/degradation	5

Vol aggravé	1
Vol simple	5

Accidents de la circulation

Dégâts matériels uniquement	2
Homicide involontaire/blessures involontaires et dégâts matériels	1

66% des victimes avaient porté plainte avant d'être reçues à la permanence.

✓ Les infractions au sein de la famille

79% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 443 victimes concernées dont 413 étaient des femmes et 30 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Abandon de famille -3	2F	1F	
Agression sexuelle -6			6F
Autre infraction -1		1F	
Autres atteintes aux personnes -9	1F	4F 2H	2F
Harcèlement -19	4F	13F 2H	
Menaces, injures -45	11F	28F 1H	4F 1H
Non représentation d'enfant -7		4F 3H	
Viol -18	9F	6F	3F
Violences volontaires -324	199F 16H	78F 3H	27F 1H
Abus de confiance, escroquerie -2	2F		
Vol simple -3		1F 1H	1F
Destruction/dégradation -3	1F	1F	1F
Dégâts matériels uniquement -2		1F	1F

73% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

63% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 91% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein du commissariat Central.

✓ Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

295 victimes ont repris contact en vue du suivi de leur procédure ou pour avoir des renseignements complémentaires :

Abandon de famille	2
Agression sexuelle	7
Autre infraction	1
Infraction droit du travail (hors accident du travail)	1
Autres atteintes aux personnes	8

Blessures involontaires	1
Harcèlement	15
Menaces, injures	20
Non représentation d'enfant	3
Viol	27
Violences volontaires	202
Vol simple	3
Abus de confiance/escroquerie	2
Destruction/Dégradation	2
Homicide involontaire/blessures involontaires et dégâts matériels	1

L'accès au droit

L'accès au droit représente 1% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues au sein du commissariat central.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Conflits de voisinage	1
Droit commercial et des sociétés	1
Droit de la famille	3
TOTAL	5

Rayonnement territorial

La majorité des personnes qui nous ont sollicités résident à Toulouse (78%) ou dans les communes limitrophes. 83% des personnes résident en zone police.

Les informations ci-après ne concernent que les communes dont les chiffres sont significatifs, 49 autres communes ne figurent pas dans ce tableau car seulement 1 ou 2 résidents avaient sollicité la permanence du commissariat central.

Lieu de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Albi	4	
Aucamville	4	
Blagnac	5	
Colomiers	17	
Fonsorbes	3	
Launaguet	5	
Non renseigné	13	
Ramonville Saint Agne	4	
Saint-Lys	3	
Toulouse 31000	127	
Toulouse 31100	57	
Toulouse 31200	126	1
Toulouse 31300	29	1
Toulouse 31400	55	1
Toulouse 31500	42	1
Tournefeuille	6	
Villeneuve Tolosane	3	

L'origine de l'orientation vers la permanence

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence du commissariat de central sont très diverses, cependant 62% des personnes ont été orientées par les services de police.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Autre	14	1
Autre association	24	
Autre AAV		1
Bureau d'Aide aux Victimes	3	
Convention locale	6	
Numéro national 116 006	1	
Gendarmerie	6	
Police	347	1
Procureur de la République – art 41CPP	11	
Pub/Media/internet/plaquette info	18	1
Relation personnelle	9	
Service social	42	
Services judiciaires	2	
Structure hospitalière/corps médical	1	
Unité Médico Légale	50	
Corps medical	4	
INAVEM (conventions nationales)	6	
Parquet	1	
Non renseigné	15	1
TOTAL	561	5

PERMANENCE AU COMMISSARIAT BELLEFONTAINE

182 personnes ont été informées par Madame GUARINOS durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **212 entretiens**.

Pour mémoire, 314 personnes avaient été reçues durant l'année 2020 et 400 entretiens assurés.

Cette permanence était assurée depuis sa création sur la base d'un mi-temps. En octobre 2011, ces permanences ont été réduites au prorata de la baisse des financements FIPD et nous n'intervenons plus que trois demi-journées par semaine.

En 2013, nous avons bénéficié de nouveau de subventions du FIPD qui nous ont permis d'augmenter notre temps de présence à quatre demi-journées.

Depuis le mois d'août 2018, c'est une assistante sociale qui assure la permanence sur la base d'un mi-temps. L'autre partie de son mi-temps est consacrée au traitement de MCI-appels 17 et des MCI déclaratives des zones 31100, 31300, Blagnac, Cugnaux, Tournefeuille, Colomiers.

Sur les 182 personnes aidées en 2021 :

- 182 personnes avaient été victimes d'une infraction
- aucune personne n'est venue pour un problème d'ordre civil

58 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 100% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 ainsi que 100% par rapport aux nombres d'entretiens assurés.

✓ Les personnes aidées

Nature des infractions

182 victimes ont sollicité France Victimes 31 à la permanence au sein du commissariat de Bellefontaine, elles ont été victimes pour 178 d'entre elles d'atteintes à la personne, pour 3 d'entre elles d'atteintes aux biens et pour 1 d'entre elles, d'un accident de la circulation.

Atteintes à la personne

Blessures involontaires	1
Abandon de famille	3
Autres atteintes aux personnes	2
Harcèlement	5
Menaces/injures	26
Non représentation d'enfant	1
Viol	7
Violences volontaires	132
Autre infraction	1

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	3
---------------------------------	---

Accidents de la circulation

Dégâts matériels uniquement	1
-----------------------------	---

43% des victimes avaient porté plainte avant d'être reçues à la permanence.

✓ *Les infractions au sein de la famille*

84% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 152 victimes concernées dont 142 étaient des femmes et 10 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Autre infraction - 1			1F
Abandon de famille - 3	1F	1F - 1H	
Autres atteintes aux personnes - 1			1F
Harcèlement - 5	1F	4F	
Menaces, injures - 18	2F	11F - 1H	3F - 1H
Viol – 4	2F	1F	1F
Violences volontaires – 119	76F - 2H	22F	15F - 4H
Dégâts matériels uniquement - 1			1F
TOTAL -152	84	41	27

78% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

39% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 90% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein du commissariat de Bellefontaine.

✓ *Les dossiers suivis*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

58 victimes ont repris contact en vue du suivi de leur procédure ou pour avoir des renseignements complémentaires :

Abandon de famille	1
Autres atteintes aux personnes	1
Blessures involontaires	1
Menaces, injures	7
Viol	2
Violences volontaires	44
Non représentation d'enfant	1
Dégâts matériels uniquement	1

Rayonnement territorial

La majorité des personnes qui nous ont sollicités réside à Toulouse (75%) ou dans les communes limitrophes. 92% des victimes reçues résidaient en zone police.

20% des personnes résident dans une commune de la Métropole, hors Toulouse.

Lieu de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Aussonne	1	

Blagnac	9	
Boulogne-Billancourt	1	
Burgaud (Le)	1	
Bruguières	1	
Castelginest	1	
Cazères	1	
Colomiers	17	
Cornebarrieu	1	
Cugnaux	1	
Fonsorbes	1	
Frouzins	1	
Launaguet	1	
Montauban	1	
Non renseigné	2	
Ondes	1	
Toulouse 31000	12	
Toulouse 31100	81	
Toulouse 31200	6	
Toulouse 31300	23	
Toulouse 31400	12	
Toulouse 31500	2	
Tournefeuille	5	

L'origine de l'orientation vers la permanence

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence du commissariat de Bellefontaine sont très diverses mais restent principalement des orientations faites par les fonctionnaires de police.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Autre	5	
Autre association	3	
Convention locale	1	
Numéro national 116 006	1	
Gendarmerie	3	
Service social	32	
Service judiciaires	1	
Corps médical	1	
Ministère de la Justice	1	
Police	111	
Procureur de la République – art 41CPP	12	
Pub/Media/internet/plaquette info	1	
Relation personnelle	1	
ULJ	9	
TOTAL	182	0

LES ACTIONS DE PROXIMITÉ LES PERMANENCES DANS LES QUARTIERS

239 personnes ont été informées par Madame PICHON durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **247 entretiens**.

Pour mémoire, 134 personnes avaient été reçues durant l'année 2020 et 166 entretiens assurés.

Dans le cadre de son action de proximité, France Victimes 31 assure des permanences dans les quartiers de Bellefontaine, de Bagatelle/La Faourette/Papus et d'Empalot.

Les permanences physiques hebdomadaires à Bellefontaine ont lieu dans les locaux du centre social.

A la suite de problèmes techniques, les permanences Bagatelle Lafaourette Papus sont des permanences téléphoniques. Si besoin, un rendez-vous physique est proposé à la Maison de Justice et du Droit de Reynerie.

La permanence assurée à la Maison de la citoyenneté d'Empalot a été fermée dès l'installation du siège de FV31 dans ses nouveaux locaux puisque qu'ils sont au sein même de ce quartier. Les habitants d'Empalot sont désormais reçus à la permanence du siège.

Sur les 239 personnes aidées en 2021 :

- 127 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 112 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

33 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

✓ *Les personnes reçues*

L'aide aux victimes représente 53% des personnes qui ont sollicité les permanences de proximité et 54% des entretiens assurés en 2021.

Nature des infractions

127 personnes ont été victimes d'une infraction pénale et sont venues s'informer sur leurs droits dans les permanences de quartiers :

- 96 situations d'atteintes à la personne
- 24 situations d'atteintes aux biens
- 7 situations accident circulation

Atteintes aux personnes

Homicide volontaire	1
Agression sexuelle	4
Autres atteintes aux personnes	19
Discrimination	2
Harcèlement	9
Menaces/injures	8
Non représentation d'enfant	6
Viol	4
Violences volontaires	43

Atteintes aux biens

Abus de confiance/escroquerie	8
-------------------------------	---

Autres atteintes aux biens	3
Destruction, dégradation	7
Vol simple	3
Vol aggravé	3

Accidents de la circulation

Homicide/blessures involontaires/dégâts matériels	4
Homicide/blessures involontaires	1
Dégâts matériels uniquement	2

53% des victimes avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous.

✓ Les infractions au sein de la famille

46% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 58 victimes concernées dont 51 étaient des femmes et 7 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Autre atteinte aux personnes -3	2F		1H
Agression sexuelle -2			2F
Harcèlement -5	1F	4F	
Menaces, injures -4	1H	1F	2F
Non représentation d'enfant - 6		4F 1H	1F
Violences volontaires -35	23F 3H	6F 1H	2F
Viol -1			1F
Abus de confiance, escroquerie -1	1F		1F

60% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

53% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 81% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein des permanences de quartiers.

✓ Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

33 victimes ont repris contact en vue du suivi de leur procédure ou pour avoir des renseignements complémentaires :

- 28 situations d'atteintes à la personne
- 4 situations d'atteintes aux biens
- 1 accident de la circulation

L'accès au droit

L'accès au droit représente 47% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues dans les permanences de proximité.

	Personnes reçues
Droit de la consommation	4
Droit de la famille	101
Droit des assurances	1
Droit immobilier	1
Droit des affaires	1
Droit administratif	1
Droit des successions	2
Problèmes bailleur/locataire	1
TOTAL	112

A noter que 90% des demandes sont relatives au droit de la famille.

Rayonnement territorial

60% des personnes reçues dans les permanences de proximité résidaient à Toulouse.

Pour ces dernières 57% des résidents de Toulouse habitaient dans un quartier prioritaire.

Ces permanences offrent un réel service de proximité et répondent ainsi aux besoins et aux attentes de la population.

L'origine de l'orientation vers les permanences dans les quartiers

Les modalités d'orientation des personnes reçues dans les permanences de France Victimes 31 au sein aux quartiers sont très diverses.

	Aide aux victimes	Accès au droit
Bureau d'aide aux victimes	1	
Autre association	8	3
Autre	48	53
Convention locale	1	
Gendarmerie	3	
Police	15	
Mairie	6	1
Procureur de la République	2	
Pub/média/internet/plaquette info	17	19
Relations personnelles	2	21
Services judiciaires	2	7
Service social	18	8
Unité médico judiciaire	2	
Non renseigné	2	
TOTAL	127	112

PERMANENCE A LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT REYNERIE

877 personnes informées à la MJD du Grand Mirail, par Madame PICHON durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **977 entretiens**.

Pour mémoire, 949 personnes avaient été informées durant l'année 2020 et 1129 entretiens assurés.

Madame Anne PICHON intervient à la MJD du Grand Mirail, sur la base de 80% de son temps plein.

Sur les 877 personnes aidées en 2021 :

- 428 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 449 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

137 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 49% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 et 51% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

Nature des infractions

428 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2021, elles ont été victimes pour 357 d'entre elles d'atteintes à la personne, pour 56 d'entre elles d'atteintes aux biens et pour 15 d'entre elles d'accidents de la circulation.

Atteintes à la personne

Abandon de famille	10
Agression sexuelle	13
Autres atteintes aux personnes	36
Blessures involontaires	2
Discrimination	2
Harcèlement	22
Homicide involontaire (hors accident circulation)	4
Homicide volontaire	3
Menaces/injures	36
Non représentation d'enfant	23
Viol	13
Violences volontaires	193

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	24
Autres atteintes aux biens	2
Destruction/dégradation	14
Vol aggravé	8
Vol simple	8

Accidents de la circulation

Homicide/blessures involontaires	7
Homicide/blessures involontaires/dégâts matériels	7
Dégâts matériel uniquement	1

47% des victimes avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les infractions au sein de la famille*

55% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 235 victimes concernées dont 180 étaient des femmes et 55 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Abandon de famille -9	1H	6F	2F
Agression sexuelle -5		1H	3F 1H
Autres atteintes aux personnes -11	2F 2H	3F 2H	1F 1H
Harcèlement -11	2F	6F 1H	1F 1H
Homicide involontaire -1			1F
Menaces, injures -22	6f 3h	8f	5F
Non représentation d'enfant -18		5F 13H	
Viol -5	2F		2F 1H
Violences volontaires -150	97F 17H	21F 3H	4F 8H
Vol simple -2		2F	
Destruction/dégradation -1		1F	
TOTAL -235	132	72	31

64% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

43% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 78% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein de la MJD Reynerie.

✓ *Les victimes suivies*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

137 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Agression sexuelle	3
Abandon de famille	1
Autres atteintes aux personnes	8
Homicide volontaire	1
Discrimination	1
Harcèlement	10
Menaces injures	5
Non représentation d'enfant	7
Viol	7
Violences volontaires	77
Abus de confiance/escroquerie	2
Destruction/dégradation	5
Vol aggravé	5
Vol simple	1

Homicide/blessures involontaires	1
Homicide/blessures involontaires et dégâts matériels	3

L'ANCIENNETÉ DES FAITS

Les victimes s'adressent ou sont prises en charge par France Victimes 31 à tout moment de la procédure. La MJD est utilisée comme un lieu de réactivité, pour une information dans un temps très proche du moment de l'infraction (50% dans un délai de moins de 3 mois), mais aussi comme un lieu de proximité pour s'informer durant la procédure.

Ancienneté des faits

Moins de 24h	19
Moins de 1 mois	151
De 1 mois à moins de 3 mois	42
De 3 mois à moins de 1 an	78
1 an et plus	93
Non précise	45
TOTAL	383

L'accès au droit

L'accès au droit représente 51% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Conflits de voisinage	2
Droit administrative	1
Droit commercial et des sociétés	1
Droit de la sécurité sociale	2
Droit de la famille	416
Droit des assurances	5
Droit des étrangers	4
Droit des successions	4
Voies civiles d'exécution	3
Responsabilité civile	1
Droit médical	5
TOTAL	449

A noter que 93% des demandes sont relatives au droit de la famille.
L'activité d'accès au droit a donné lieu à 466 entretiens.

Rayonnement territorial

Cette permanence offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de cette population puisque la majorité des personnes qui nous ont sollicités, réside à Toulouse ou dans les communes limitrophes.

79% des personnes qui ont sollicité le France Victimes 31 résidaient dans une commune de Toulouse Métropole.

49% des personnes résidant à Toulouse habitaient dans le quartier politique de la ville (31100).

Les informations ci-après ne concernent que les communes dont les chiffres sont significatifs.

Les 85 communes n'appartenant pas à Toulouse Métropole (les communes de la Métropole sont en bleu dans le tableau) et dont un ou deux de leurs résidents seulement avaient sollicité la permanence de la MJD Reynerie, ne figurent pas dans ce tableau.

Lieu de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Aucamville	4	5

Balma	2	3
Beauzelle	1	
Blagnac	7	3
Bruguières		1
Castanet Tolosan	3	3
Castelnau d'Estrétefond	3	3
Castelginest	2	2
Colomiers	2	9
Cornebarrieu	1	1
Cugnaux	4	10
Eaunes	2	1
Escalquens	1	2
Fenouillet		1
Fonbeauzard	1	
Fonsorbes	1	2
Grenade	1	2
Launaguet	2	2
Leguevin	3	2
Merville	1	4
Mondonville	1	1
Mons		1
Montrabé	1	1
Muret	2	3
Non renseigné	2	2
Pibrac		3
Plaisance du Touch	9	3
Portet sur Garonne	6	5
Ramonville Saint Agne	1	7
Revel		3
Roques	1	2
Saint Alban	1	
Saint Jean		2
Saint Jory	3	5
Saint Lys	1	2
Saint Orens de Gameville	3	2
Toulouse 31000	44	14
Toulouse 31100	155	137
Toulouse 31200	29	48
Toulouse 31300	28	28
Toulouse 31400	27	36
Toulouse 31500	17	21
Tournefeuille	5	4
Union (L')	1	
Villemur sur Tarn	2	1
Villeneuve Tolosane	2	2

L'orientation des personnes reçues en 2021

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence de la MJD Reynerie sont très diverses.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Autre association	11	1
Autre	20	15
Bureau d'Aide aux Victimes	2	
Convention locale	4	

Corps médical/structure hospitalière	2	
Gendarmerie	10	
Mairie	4	1
Ministère de la justice	1	
Police	73	1
Procureur de la République	12	
Pub/média/internet/plaquette info	140	172
Relation personnelle	36	131
Service social	79	58
Services judiciaires	13	69
Unité Médico Légale	17	
Non renseigné	4	1
TOTAL	428	449

PERMANENCE A LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT NORD

198 personnes informées à la MJD Nord en 2021 ce qui a donné lieu à **246 entretiens**.

Pour mémoire, 122 personnes avaient été informées par Madame CHELLE en 2020 ce qui avait donné lieu à 147 entretiens.

Madame Catherine CHELLE devrait intervenir sur la base d'un mi-temps au sein de la MJD Nord mais du fait de la configuration des locaux provisoires, elle n'a pu assurer que 2 jours de permanences hebdomadaires, les autres jours étant consacrés aux permanences avocats.

Sur les 198 personnes aidées en 2021 :

- 120 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 78 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

63 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 61% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 et 65% par rapport aux nombres d'entretiens assurés.

Nature des infractions

120 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2021, elles ont été victimes pour 81 d'entre elles d'atteintes à la personne, pour 33 d'entre elles d'atteintes aux biens et pour 6 d'entre elles d'un accident de la circulation.

Atteintes à la personne

Agression sexuelle	6
Autres atteintes aux personnes	5
Blessures involontaires	2
Discrimination	1
Harcèlement	6
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	2
Homicide volontaire	1
Menaces/injures	7
Viol	7
Violences volontaires	44

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	14
Autres atteintes aux biens	1
Destruction/dégradation	8
Vol aggravé	8
Vol simple	2

Accidents de la circulation

Accident circul.homicide/blessures involontaires	3
Accident circul.homicide/blessures invol/dégâts matériels	3

65% des victimes avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les infractions au sein de la famille*

33% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 40 victimes concernées dont 31 étaient des femmes et 9 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Agression sexuelle -2			2F
Harcèlement -4	1H	3F	
Menaces, injures -6	1F	3F 2H	
Viol -3			3F
Violences volontaires -23	13F 2H	1F 2H	3F 2H
Destruction, dégradation -			2F
TOTAL -40	17	11	12

58% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

38% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 52% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein de la MJD Nord.

✓ *Les victimes suivies*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

63 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Blessures involontaires	1
Agression sexuelle	3
Autres atteintes aux personnes	1
Homicide volontaire	1
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	1
Menaces, injures	1
Harcèlement	3
Viol	4
Violences volontaires	27
Destruction/dégradation	4
Abus de confiance, escroquerie	2
Vol aggravé	7
Vol simple	2
Accident circul.homicide/blessures involontaires	2
Accident circul.homicide/blessures invol/dégâts matériels	2

L'ANCIENNETÉ DES FAITS

Les victimes s'adressent ou sont prises en charge par France Victimes 31 à tout moment de la procédure. La MJD est utilisée comme un lieu de réactivité, pour une information dans un délai de

moins de 3 mois après l'infraction (56%).

Elle est également utilisée comme un lieu de proximité pour s'informer durant la procédure (40%).

Ancienneté des faits

Moins de 24h	0
Moins de 1 mois	54
De 1 mois à moins de 3 mois	13
De 3 mois à moins de 1 an	23
1 an et plus	26
Non précisé	4

L'accès au droit

L'accès au droit représente 39% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Droit de la consommation	8
Autre demande	7
Droit de la famille	57
Droit des assurances	2
Droit des étrangers	1
Droit médical	1
Droit pénal autre que victime	2
TOTAL	78

A noter que 73% des demandes sont relatives au droit de la famille.

L'accès au droit a donné lieu à 86 entretiens.

Rayonnement territorial

Même provisoire et avec une réduction du temps de permanence, cette permanence offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de cette population puisque la majorité des personnes qui nous ont sollicités, résident à Toulouse ou dans les communes limitrophes.

63% des personnes qui ont sollicité France Victimes 31 et qui résidaient à Toulouse habitaient dans le secteur 31200, à proximité de la MJD Nord provisoire.

76% des personnes qui ont sollicité France Victimes 31 résidaient dans une commune de Toulouse Métropole.

Les informations ci-après ne concernent que les communes dont les chiffres sont significatifs. Les 35 autres communes, n'appartenant pas à Toulouse Métropole (les communes de la Métropole sont en bleu dans le tableau), ne figurent pas dans ce tableau car un ou deux de leurs résidents seulement avaient sollicité la permanence de la MJD Nord.

Lieu de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Aucamville	1	3
Balma	1	
Beauzelle		2
Blagnac	1	2
Colomiers	1	
Cugnaux		2

Fenouillet	1	
Flourens	1	
Gagnac sur Garonne	3	
Launaguet	3	4
Lepinasse		1
Mondonville	1	1
Montrabé	1	1
Non renseigné		3
Saint Alban	1	
Saint Jory		1
Saint Orens de Gameville		1
Toulouse 31000	11	1
31100	6	6
31200	53	17
31300	4	2
31400	6	1
31500	2	3
Union (L')	2	4

L'origine de l'orientation des personnes reçues en 2021

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence de la MJD Nord provisoire sont très diverses.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Autre	11	8
Convention locale	2	
Ministère de la Justice	1	
Gendarmerie	9	
Mairie		1
Numéro national 116 006	1	
Police	39	1
Procureur de la République – art 41CPP	8	
Pub/média/internet/plaquette info	8	24
Relation personnelle	21	32
Service social	3	10
Services judiciaires	9	2
Unité Médico Légale	6	
Corps médical	2	
TOTAL	120	78

PERMANENCE A LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE TOURNEFEUILLE

578 personnes informées à la MJD de Tournefeuille durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **614 entretiens**.

Pour mémoire, 490 personnes avaient été informées par Madame CASIMIRO durant toute l'année 2020 ce qui avait donné lieu à 520 entretiens.

Cette permanence était assurée depuis sa création sur la base d'un mi temps. Depuis octobre 2011 le temps de permanence a été réduit au prorata de la suppression du financement de la Préfecture (FIPD). Depuis, nous intervenons 3 demi-journées par semaine.

Sur les 578 personnes aidées en 2021 :

- 160 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 418 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

62 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 28% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 et 31% par rapport aux nombres d'entretiens assurés.

Nature des infractions

160 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2021, elles ont été victimes pour 127 d'entre elles d'atteintes à la personne, pour 24 d'entre elles d'atteintes aux biens et pour 9 d'entre elles d'accidents de la circulation.

Atteintes à la personne

Agression sexuelle	7
Abandon de famille	2
Autres atteintes aux personnes	10
Harcèlement	7
Menaces/injures	15
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	1
Non représentation d'enfant	3
Viol	3
Violences volontaires	79

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	14
Autres atteintes aux biens	2
Destruction/dégradation	5
Vol aggravé	1
Vol simple	2

Accidents de la circulation

Ac.cir. homicide/blessures involontaires/dégâts matériels	9
---	---

63% des victimes avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les infractions au sein de la famille*

49% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 77 victimes concernées dont 61 étaient des femmes et 16 des hommes.

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Abandon de famille -1		1F	
Agression sexuelle -1		1F	
Autres atteintes aux personnes -7	2H	1F 1H	2F 1H
Autre infraction -1			1F
Harcèlement -4	1F	2F	1F
Menaces, injures -9	1F	6F 1H	1F
Non représentation d'enfant -3		1F 2H	
Viol -2			2F
Violences volontaires -49	31F 2H	8F 2H	1F 5H
TOTAL -77	37	26	14

64% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

55% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 62% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein de la MJD Tournefeuille.

✓ *Les victimes suivies*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

62 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Autres atteintes aux personnes	3
Agression sexuelle	2
Menaces, injures	6
Non représentation d'enfant	3
Abandon de famille	1
Violences volontaires	35
Viol	2
Autres atteintes aux biens	2
Destruction, dégradation	4
Vol aggravé	1
Vol simple	1
Ac.cir. homicide/blessures involontaires/dégâts matériels	2

L'ANCIENNETÉ DES FAITS

Les victimes s'adressent ou sont prises en charge par FV31 à tout moment de la procédure et ce d'une manière relativement équilibrée entre moins de 3 mois après les faits (55%) et au-delà de 3 mois jusqu'à plus d'un an, le temps de la procédure.

La MJD est utilisée comme un lieu ressource dans la réactivité pour une information dans un temps proche du moment de l'infraction, comme dans la proximité du lieu de résidence.

Ancienneté des faits

Moins de 24h	2
Moins de 1 mois	57
De 1 mois à moins de 3 mois	29
De 3 mois à moins de 1 an	25
1 an et plus	36
Non déclaré	11

L'accès au droit

L'accès au droit représente 72% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Droit administratif	1
Droit immobilier	1
Droit de la consommation	2
Droit de la famille	400
Droit des assurances	2
Droit des successions	2
Droit du travail	1
Problème bailleur/locataire	3
Conflits de voisinage	1
Droit médical	3
Voies civiles d'exécution	2
TOTAL	418

A noter que 96% des demandes sont relatives au droit de la famille.

L'accès au droit a donné lieu à 426 entretiens.

Rayonnement territorial

Cette permanence offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de cette population puisque la majorité des personnes qui nous ont sollicités, réside à Tournefeuille ou dans les communes limitrophes.

54% des personnes qui ont sollicité France Victimes 31 résidaient dans une commune de Toulouse Métropole.

Les informations ci-après ne concernent que les communes dont les chiffres sont significatifs. Les 63 communes n'appartenant pas à Toulouse Métropole (les communes de la Métropole sont en bleu dans le tableau) et dont un ou deux de leurs résidents seulement avaient sollicité la permanence de la MJD Tournefeuille, ne figurent pas dans ce tableau.

Lieu de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Aucamville		3
Aussonne		3
Beauzelle		3
Blagnac	6	6
Brax		2
Castelginest		1
Colomiers	15	56
Cornebarrieu	2	5
Cugnaux	3	19
Daux		3
Drémil Lafage	1	
Fonsorbes	8	18

Fontenilles		9
Frouzins		5
Gagnac sur Garonne	1	1
Grenade	2	2
Launaguet	1	4
Léguévin	10	22
Lévignac	1	4
Mondonville	1	7
Muret	5	2
Pibrac	2	4
Plaisance du Touch	11	26
Portet sur Garonne	1	3
Saint-Jean		1
Saint-Jory	1	2
Saint-Lys	7	20
Saint Orens de Gameville		1
Salvetat Saint Gilles (la)	6	14
Seilh		1
Seysses	1	5
Toulouse 31000	4	
Toulouse 31100	8	11
Toulouse 31200	7	9
Toulouse 31300	5	3
Toulouse 31400	1	1
Toulouse 31500	2	2
Tournefeuille	29	65
L'Union	1	1
Villeneuve Tolosane		12

L'orientation des personnes reçues en 2021

Les modalités d'orientation des personnes reçues à la permanence de la MJD de Tournefeuille sont très diverses.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Bureau Aide Victimes	1	
Convention locale	4	
Parquet	1	
Gendarmerie	13	
Mairie	6	30
Police	27	2
Procureur de la République – art 41CPP	10	
Pub/média/internet/plaquette info	28	185
Relation personnelle	29	104
Ministère de la justice	2	
Service social	16	85
Services judiciaires	10	4
Structure hospitalière/corps médical	2	3
Unité Médico Légale	9	
Autre		4
Autre association	1	1
Corps médical	1	
TOTAL	160	418

PERMANENCE DE L'UNION

81 personnes ont été informées toutes permanences confondues, durant l'année 2021 ce qui a donné lieu à **82 entretiens**.

Pour mémoire, 77 personnes ont été informées durant l'année 2020 ce qui a donné lieu à 85 entretiens.

Sur les 81 personnes aidées en 2021 :

30 personnes avaient été victimes d'une infraction

51 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

12 victimes ont fait l'objet d'un suivi.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 37% des personnes aidées en 2021 et 38% des entretiens assurés.

Nature des infractions

30 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2021, ils ont été victimes pour 14 d'entre eux d'atteintes à la personne, pour 14 d'entre eux d'atteintes aux biens et pour 2 d'entre elles d'accidents de la circulation.

Atteintes aux personnes

Harcèlement	3
Menaces, injures	2
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	1
Homicide volontaire	2
Violences volontaires	5
Viol	1
TOTAL	14

Atteintes aux biens

Abus de confiance / escroquerie	9
Destruction/dégradation	3
Vol aggravé	1
Vol simple	1
TOTAL	14

Accidents de la circulation

Homicide involontaire/blessures involontaires	2
TOTAL	2

77% des victimes avaient portées plainte avant d'être reçu(e)s dans une de nos permanences.

✓ *Les infractions au sein de la famille*

8 victimes, soit 27%, ont été victimes d'une infraction au sein de la famille :

- 8 femmes victimes
- 0 homme victimes
- 1 au sein du couple
- 3 au sein d'un couple séparé
- 4 hors relation de couple

Qualification	Couple		Couple séparé		Familial (hors couple)		Total
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
Harcèlement			2		1		3
Homicide volontaire					2		2
Menaces, injures			1				1
Viol							1
Violences volontaires	1				1		1
Total Résultat	1		3		4		8

38% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les dossiers suivis*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

12 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information.

Harcèlement	2
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	1
Homicide volontaire	1
Menaces, injures	1
Violences volontaires	1
Abus de confiance/escroquerie	2
Destruction dégradation	2
Vol aggravé	1
Homicide involontaire/blessures involontaire	1

L'accès au droit

L'accès au droit représente 63% des personnes reçues durant l'année 2021.

ACCES AU DROIT	Personnes reçues
Droit de la famille	17
Droit de la consommation	6
Droit du travail	5
Droit bancaire	2
Droit assurances	2
Droit des successions	3
Conflit de voisinage	2
Problème bailleur/locataire	5
Droit immobilier	1
Droit pénal autre que victime	1
Autre demande	7
TOTAL	51

Rayonnement territorial

La majorité des personnes qui nous ont sollicités réside à L'Union (59%) ou dans les communes limitrophes. Ce lieu d'accueil offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de cette population.

	Aide aux Victimes	Accès au Droit
AUCAMVILLE	1	
BRUGUIERES	1	1
CASTELGINEST	1	
CASTELMAUROU	1	
ESCALQUENS	1	
FOLCARDE	1	
FONSORBES	1	
GARIDECH	1	1
LAPEYROUSE-FOSSAT	1	
LAUNAGUET	1	
LAUZERVILLE	1	
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE		2
ROUFFIAC-TOLOSAN		1
SAINT-GENIES-BELLEVUE	1	
SAINT-JEAN	3	4
TOULOUSE 31000	1	

TOULOUSE 31200	3	1
TOULOUSE 31500	1	
SALVETAT-SAINT-GILLES (LA)		1
UNION (L')	8	40
VERFEIL	1	
VILLAUDRIC	1	
TOTAL RESULTAT	30	51

L'orientation des personnes reçues en 2021

Les personnes reçues à la permanence de L'union ont été orientées principalement par des relations personnelles, preuve que le service est bien identifié.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Service social	2	11
Services judiciaires	6	
Relation personnelle	7	26
Publicité / média (Internet, plaquette)	1	9
Police	2	
Procureur de la République (art 41 du CCP)	2	
Gendarmerie	10	
Mairie		5
TOTAL	30	51

PERMANENCE DE MURET

48 personnes ont été informées à MURET durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **63 entretiens**.

Pour mémoire, 37 personnes avaient été reçues en 2020 et 45 entretiens assurés.

Cette permanence a été mise en place en mars 2007. Elle est assurée par Madame Muriel CASIMIRO sur la base de demi-journées, le 1^{er} et 3^{ème} lundi après-midi de chaque mois de 14h00 à 17h00 au sein du centre social.

Sur les 48 personnes aidées en 2021 :

- 43 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 5 personnes avaient un problème d'ordre civil

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 90% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 et 92% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

✓ *Les personnes aidées*

Nature des infractions

43 personnes ont sollicité France Victimes 31, elles ont été victimes :

- **24 d'atteinte à la personne**
- **15 d'atteinte aux biens**
- **4 d'accidents de la circulation**

Agression sexuelle	1
Abandon de famille	1
Viol	3
Harcèlement	3
Menaces, injures	3
Violences volontaires	13
Abus de confiance escroquerie	5
Autres atteintes aux biens	3
Destruction dégradation	4
Vol simple	3
Accident circul.homicide/blessures involont/dégâts matériels	4

81% des victimes avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les victimes suivies*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

17 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Abandon de famille	1
Agression sexuelle	1
Viol	2
Violences volontaires	6
Abus de confiance, escroquerie	1
Destruction, dégradation	3
Vol	1
Accident circul.homicide/blessures involont/dégâts matériels	1

✓ Les infractions au sein de la famille

33% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 8 victimes qui étaient toutes des femmes.

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions	Couple Conjoint/pacsé/concubin	Couple séparé	Familial Hors conjugal
Viol		1F	1F
Violences volontaires	5F	1F	

75% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

L'accès au droit

L'accès au droit représente 10% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes informées		
Droit de la famille	4		
Problème bailleur/locataire	1		
TOTAL	5		

Rayonnement territorial

La majorité des personnes qui nous ont sollicités réside à Muret ou dans les communes limitrophes. La création de ce nouveau lieu d'accueil offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de la population.

	AV	AD
Auterive	1	
Bambecque	1	
Belberaud		1
Bérat	2	
Cambernard	1	
Carbonne	2	1
Eaunes	4	
Fauga (Le)	1	
Lherm	2	
Montcuq	1	
Montesquieu-Volvestre	1	
Muret	14	1
Noé	1	
Pinsaguel	1	
Pins-Justaret		1
Pouy-de-Touges	1	
Roquettes	1	

Sana		1
Saubens	1	
Seysses	2	
Toulouse 31000	2	
Toulouse 31100	1	
Toulouse 31300	1	
Toulouse 31500	1	
Venerque	1	
Total Résultat	43	5

L'orientation des personnes reçues en 2021

L'origine de l'orientation des personnes reçues à la permanence de Muret est très variée. On peut toutefois s'étonner de n'avoir que peu d'orientation de la mairie.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Gendarmerie	11	
Mairie	1	1
Procureur de la République – art 41CPP	5	
Pub/média/internet/plaquette info	10	2
Convention locale	2	
Relation personnelle	1	2
Service social	8	
Services judiciaires	4	
UMJ	1	
TOTAL	43	5

PERMANENCE DE COLOMIERS

72 personnes ont été informées à COLOMIERS durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **75 entretiens**.

Cette permanence a été mise en place en mars 2013. Elle est assurée par Madame Muriel CASIMIRO le 1^{er} et 3^{ème} lundi matin et le 2^{ème} et 4^{ème} lundi après midi de chaque mois à la maison citoyenne de Saint-Exupéry.

Sur les 72 personnes aidées en 2021 :

- 49 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 23 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

12 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 68% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 et 69% par rapport aux nombres d'entretiens assurés.

✓ Les premières visites

Nature des infractions

49 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2021, elles ont été victimes :

- 26 d'atteintes à la personne
- 18 d'atteintes aux biens
- 5 d'accidents de la circulation

Autre atteintes aux personnes	3
Harcèlement	4
Homicide volontaire	1
Menaces, injures	2
Violences volontaires	16
Abus de confiance, escroquerie	14
Destruction dégradation	1
Vol aggravé	1
Vol simple	2
Accident circul.homicide/blessures involont/dégâts matériels	3
Accident circul.homicide/blessures involont	1
Accident circul. dégâts matériels uniquement	1

67% des victimes avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ Les infractions au sein de la famille

18% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 9 victimes concernées. Toutes les victimes étaient des femmes.

Infractions	Couple Conjoint/Pacsé/concubin	Couple séparé	Familial Hors lien de
-------------	-----------------------------------	---------------	--------------------------

			couple
Harcèlement -2	1F	1F	
Violences volontaires -7	3F	2F	2F
Total -9	4	3	2

78% des victimes au sein de la famille ont été victimes de violences volontaires.

22% des victimes intra familiales avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 44% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées.

✓ Les victimes suivies

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

12 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Homicide volontaire	1
Menaces, injures	2
Violences volontaires	7
Destruction/dégradation	1
Homicide involontaire/blessures involontaires	1

L'accès au droit

L'accès au droit représente 32% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes reçues
Droit de la famille	3
Droit bancaire	1
Droit de la consommation	7
Droit des assurances	1
Droit des successions	1
Droit du travail	1
Voies civiles d'exécution	2
Problème bailleur/locataire	6
Responsabilité civile	1
TOTAL	23

Rayonnement territorial

La majorité des personnes qui nous ont sollicités, réside à Colomiers pour 57% d'entre elles. Ces permanences offrent un service de proximité et répondent ainsi aux besoins et aux attentes de la population.

Lieu de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Colomiers	23	18
Aussonne	1	
Beauzelle	1	
Blagnac	1	
Caubiac	1	
Daux		1
Fontilles	1	

Gagnac sur Garonne	1	
Grenade	1	
Léguévin	2	
Lévignac	1	
Mondonville	1	
Muret		1
Pibrac	1	
Revel		1
Saint Paul sur Save	1	
Seilh	1	
Toulouse 31100	3	1
Toulouse 31300	3	
Toulouse 31400	2	1
Tournefeuille	3	
Venerque	1	
TOTAL	49	23

L'orientation des personnes reçues en 2021

Les modalités d'orientation des personnes reçues dans les permanences de Colomiers sont très diverses.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
116 006 plateforme téléphonique	2	
Autre association	1	
Autre	2	1
Gendarmerie	2	
Mairie	5	8
Police	9	1
Pub/média/internet/plaquette info	15	10
Relation personnelle	7	
Service social	4	1
Services judiciaires	1	2
Structure hospitalière/corps médical		
Unité Médico Légale	1	
TOTAL	49	23

PERMANENCE DE CUGNAUX

10 personnes ont été informées durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **10 entretiens**.

Cette permanence a été mise en place en octobre 2013. Elle est assurée par Madame Helen BRUGGEMAN jeudis après-midi de 13h00 à 16h00 au Centre social.

Pour mémoire, 12 personnes avaient été reçues en 2020 et 13 entretiens assurés.

Sur les 10 personnes aidées en 2021 :

- 9 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 1 personne venait pour un problème d'ordre civil

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 90% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 et 90% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

Les personnes aidées

Nature des infractions

9 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2021, elles ont été victimes :

- 6 d'atteintes à la personne
- 3 d'atteintes aux biens
- 0 d'accident de la circulation

Harcèlement	1
Viol	1
Violences volontaires	3
Autre infraction	1
Abus de confiance, escroquerie	2
Destruction, dégradation	1

78% des victimes avaient porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les infractions au sein de la famille*

33% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 3 femmes concernées.

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé Conjoint/ pacsé/ concubin	Familial (hors lien de couple)
Harcèlement		1F	
Viol			1F
Violences volontaires	1F		

On peut noter que 33% des victimes de violences volontaires avaient été victimes au sein de la

famille. 1 seule femme victime avait porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

L'accès au droit

L'accès au droit représente 10% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Droit de la famille	1
TOTAL	1

Rayonnement territorial

90% des personnes qui nous ont sollicités résident à Cugnaux. Ce lieu d'accueil offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de la population ainsi qu'à ceux des communes environnantes.

Lieux de résidence	Aide aux victimes	Accès au droit
Cugnaux	8	1
Fonsorbes	1	
TOTAL	9	1

L'orientation des personnes reçues en 2021

Les personnes reçues à la permanence de Cugnaux ont été orientées principalement par les services sociaux.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Service social	5	
Services judiciaires	1	1
Publicité/média (internet, plaquette)	3	
TOTAL	9	1

PERMANENCE DE BLAGNAC

26 personnes ont été informées à BLAGNAC durant l'année 2021, ce qui a donné lieu à **29 entretiens**.

Pour mémoire, 26 personnes avaient été reçues en 2020 et 27 entretiens assurés.

Cette permanence a été mise en place en novembre 2016. Elle est assurée par Madame Muriel CASIMIRO le 1^{er} et 3^{ème} jeudi après midi de chaque mois, à la l'Espace Famille.

Sur les 26 personnes aidées en 2021 :

- 22 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 4 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

11 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 85% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 et 86% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

✓ *Les premières visites*

Nature des infractions

22 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2021, elles ont été victimes

- 15 d'atteintes à la personne
- 4 d'atteintes aux biens
- 3 d'accidents de la circulation

Agressions sexuelles	1
Autres atteintes aux personnes	1
Harcèlement	2
Menaces injures	2
Viol	3
Violences volontaires	6
Abus de confiance escroquerie	1
Destruction dégradation	1
Vol aggravé	2
Homicide involontaire/blessures involontaires	1
Homicide involontaire/blessures involontaires et dégâts matériels	2

68% des victimes avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les infractions au sein de la famille*

32% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 7 victimes concernées, toutes étaient des femmes.

Infractions	Couple Conjoint/Pacsé/concubin	Couple séparé	Familial (hors conjugal)	Total général
Agressions sexuelles			1F	1
Harcèlement		1F		1
Menaces/injures			1F	1
Viol		1F	1F	2
Violences volontaires	2F			2
Total général	2	2	3	7

57% des victimes de violences au sein de la famille avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ *Les victimes suivies*

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

11 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information :

Harcèlement	1
Viol	3
Violences volontaires	3
Destruction, dégradation	1
Vol aggravé	2
Homicide involontaire/blessures involontaires et dégâts matériels	1

Le chiffre des entretiens peut paraître faible (29 entretiens pour 26 victimes) notamment en regard nombre des 17 situations suivies. Il faut noter que ce chiffre est trompeur, il s'explique par le fait que les entretiens de suivi ont lieu dans une autre permanence proche, MJD Tournefeuille ou Colomiers, assurée par Mme CASIMIRO. Cela permet aux victimes de ne pas avoir à attendre la prochaine permanence assurée à Blagnac. Dans ce cas là, si la situation est bien considérée comme un suivi de Blagnac l'entretien, lui, est enregistré dans la permanence dans laquelle il a eu lieu.

L'accès au droit

L'accès au droit représente 15% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes reçues
Droit de la famille	3
Problème bailleur/locataire	1
TOTAL	4

Rayonnement territorial

Les personnes qui nous ont sollicités, résident à Blagnac ou dans les communes limitrophes. Ces permanences offrent un service de proximité et répondent ainsi aux besoins et aux attentes de la population.

Lieux de résidence	Aide aux Victimes	Accès au Droit
BARAIGNE	1	
BEAUZELLE	2	
BLAGNAC	13	2
CORNEBARRIEU	1	
ESCALQUENS	1	
LARRA	1	

SEILH	1	
TOULOUSE 31100	1	
TOULOUSE 31300	1	1
TOURNEFEUILLE		1
TOTAL	22	4

L'orientation des personnes reçues en 2021

Les modalités d'orientation des personnes reçues dans les permanences de Blagnac sont très diverses.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
INAVEM (conventions nationales)	1	
Gendarmerie	1	
Police	2	
Mairie	2	
Procureur de la République	1	
Publicité, media (internet, plaquette)	6	3
Relation personnelle	2	
Service social	4	1
Structure Hospitalière	1	
Services judiciaires	1	
Corps médical	1	
TOTAL	22	4

PERMANENCE DE PORTET SUR GARONNE

19 personnes ont été informées à PORTET SUR GARONNE en 2021, ce qui a donné lieu à 20 entretiens.

Une convention a été signée le 10 juillet 2017 et cette permanence a été mise en place le 4 octobre 2017. Elle est assurée par Madame Helen BRUGGEMAN le 1^{er} et 3^{ème} mercredi après midi de chaque mois, au sein du CCAS Pierre de Coubertin.

Pour mémoire, 24 personnes avaient été reçues en 2020 et 27 entretiens assurés.

Sur les 19 personnes aidées :

- 13 avaient été victimes d'infraction
- 6 personnes venaient pour un problème d'ordre civil

3 personnes sont revenues pour un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 68% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 et 70% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

Les personnes aidées

Nature des infractions

13 personnes ont sollicité France Victimes 31, elles ont été victimes pour 12 d'entre elles d'atteintes à la personne et pour 1 d'entre elle d'atteintes aux biens.

Harcèlement	1
Autre infraction	3
Violences volontaires	8
Abus de confiance escroquerie	1

85% des victimes avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

✓ Les infractions au sein de la famille

46% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, dont 5 femmes et 1 homme.

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé	Familial (hors lien de couple)
Autre infraction			1H
Violences volontaires	1F	3F	1F

On peut noter que 62% des victimes de violences volontaires avaient été victimes au sein de la famille.

67% des victimes intra familiales avaient portées plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

3 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information.

- 3 avaient été victimes d'atteintes aux personnes

Autre infraction	1
Violences volontaires	2

L'accès au droit

L'accès au droit représente 32% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Droit de la famille	2
Autre demande	2
Droit des assurances	1
Problème bailleur/locataire	1
TOTAL	6

Rayonnement territorial

79% des personnes qui nous ont sollicités résident à Portet sur Garonne. Ce lieu d'accueil offre un service de proximité et répond ainsi aux besoins et aux attentes de la population ainsi qu'à ceux des communes environnantes.

Lieux de résidence	Aide aux Victimes	Accès au Droit
Montastruc-Savès	1	
Muret	1	
Non renseigné		1
Portet-sur-Garonne	10	5
Saint-Lys	1	
Total	13	6

L'orientation des personnes reçues en 2021

Les personnes reçues à la permanence de Portet sur Garonne ont été orientées principalement par la publicité et/ou les flyers.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Relation personnelle	1	
Convention locale	3	
Gendarmerie	1	
Pub média internet flyers	8	6
TOTAL	13	6

PERMANENCE DE VILLENEUVE TOLOSANE

10 personnes ont été informées à VILLENEUVE TOLOSANE en 2021, ce qui a donné lieu à 11 entretiens.

Pour mémoire, 4 personnes avaient été reçues en 2020 et 6 entretiens assurés.

Cette permanence a été mise en place en septembre 2017. Elle est assurée par Madame Helen BRUGGEMAN sur la base d'une demi-journée, le 3^{ème} mercredi matin de chaque mois, à la Maison des Solidarités de Villeneuve-Tolosane.

Sur les 10 personnes aidées en 2021 :

- 6 personnes avaient été victimes d'une infraction
- 4 personnes avaient un problème d'ordre civil

2 victimes sont revenues dans le cadre d'un suivi de leur dossier.

L'aide aux victimes

L'aide aux victimes représente 60% de notre activité par rapport au nombre de personnes reçues en 2021 et 64% par rapport au nombre d'entretiens assurés.

✓ *Les personnes aidées*

Nature des infractions

6 personnes ont sollicité France Victimes 31 en 2021, elles ont été victimes :

- 4 d'atteintes à la personne
- 2 d'atteintes aux biens

Discrimination	1
Violences volontaires	2
Autre infraction	1
Abus de confiance, escroquerie	1
Destruction, dégradation	1

✓ *Les infractions au sein de la famille*

50% des infractions s'étaient déroulées dans le cadre de la famille, soit 2 femmes concernées et 1 homme.

Cadre de l'infraction et sexe

Infractions au sein de la famille	Couple Conjoint/ pacsé/ concubin	Couple séparé Conjoint/ pacsé/ concubin	Familial (hors lien de couple)
Violences volontaires -2	1F	1H	
Autre infraction -1			1F
TOTAL -3	1	1	1

1 personne sur les 3 victimes de violences intra familiales avait porté plainte avant de prendre rendez-vous à la permanence.

On peut noter que les victimes de violences volontaires au sein de la famille représentent 100% de l'ensemble des victimes de violences volontaires accompagnées au sein de la permanence de Villeneuve Tolosane.

Les dossiers suivis

Nature des infractions concernant les dossiers suivis

2 victimes ont repris contact avec France Victimes 31 en vue d'un accompagnement ou d'un complément d'information.

- 1 avait été victime d'atteintes aux personnes
- 1 avait été victime d'atteintes aux biens

Violences volontaires	1
Abus de confiance, escroquerie	1

L'accès au droit

L'accès au droit représente 40% de l'activité par rapport au nombre de personnes reçues.

ACCES AU DROIT	Personnes informées
Droit de la famille	1
Autre demande	1
Droit des assurances	1
Responsabilité civile	1
TOTAL	4

Rayonnement territorial

	Aide aux victimes	Accès au droit
Cugnaux	1	
Seysses	1	
Villeneuve Tolosane	4	4
TOTAL	6	4

L'orientation des personnes reçues en 2021

L'origine de l'orientation des personnes reçues à la permanence de Villeneuve Tolosane est variée.

Orienté par	Aide aux victimes	Accès au droit
Convention locale	2	
Services judiciaires		1
UMJ	1	
Pub/média/internet/plaquette info	3	3
TOTAL	6	4

TRAVAIL PARTENARIAL

En considération du contexte sanitaire, de nombreuses réunions ont eu lieu par le biais de visio dès le mois de mars.

- Réunion concernant une cellule de veille à la mairie de Carbonne le 2 février 2021.
- Participation à la réunion avec le conseil des juridictions le 5 février 2021.
- Réunion avec les partenaires de l'Equipe Mobile Pluridisciplinaire le 8 février 2021.
- Rencontre partenariale avec la mairie de VilleneuveTolosane le 2 mars 2021.
- Rencontre partenariale avec la mairie de Colomiers le 8, 16 et 18 mars 2021.
- Réunion avec les partenaires de l'Equipe Mobile Pluridisciplinaire 17 mars 2021.
- Participation au stage citoyenneté en partenariat avec la PJJ le 22 avril 2021.
- Réunion avec les élus du SICOVAL le 27 avril et le 4 mai 2021.
- Réunion avec les partenaires avec l'Equipe Mobile Pluridisciplinaire le 4 mai 2021.
- Rencontre partenariale avec le Centre Régional des Psychotruamatismes le 6 mai 2021.
- Réunion de préparation à « l'Action Violence Intrafamiliales » à la maison de quartier de Tournefeuille le 28 mai 2021.
- Réunion avec les partenaires de l'Equipe Mobile Pluridisciplinaire le 1^{er} juin 2021.
- Rencontre partenariale concernant l'ordonnance de protection le 22 juin 2021.
- Participation à la réunion partenariale au RAD Citizen 2 le 6 juillet 2021.
- Participation au stage citoyenneté en partenariat avec la PJJ le 9 juillet 2021.
- Réunion des partenaires concernant la convention relative au Téléphone Grave Danger le 30 septembre 2021.
- Rencontre partenariale avec le Centre Départemental d'Accueil Mère et Enfant le 11 octobre 2021.
- Réunion concernant les Violences Intra Familiales avec nos partenaires le 19 octobre 2021.
- Rencontre partenariale avec le Centre Communal des Affaires Sociales de Blagnac le 9 novembre 2021.
- Rencontre partenariale avec l'Equipe Mobile d'Intervention et de Crise le 17 novembre 2021.
- Rencontre partenariale avec le CLPD de la mairie de Toulouse le 18 novembre 2021.
- Réunion partenariale avec le CHU de Rangueil concernant les pratiques quotidiennes d'accompagnement des victimes de violences conjugales, le 19 novembre 2021.
- Réunion avec Madame le sous-préfet de Muret et ses partenaires concernant l'évolution des violences intra-familiales, le 23 novembre 2021.
- Rencontre partenariale avec le CHC Bonnefoy le 9 décembre 2021.
- Participation aux groupes de travail opérationnels sur les violences intrafamiliales à la cour d'appel du Tribunal Judiciaire de Toulouse, le 14 décembre 2021.
- Réunion avec les partenaires de l'Equipe Mobile Pluridisciplinaire le 14 décembre 2021.

ACTIVITÉ DE FORMATION

INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'UNE FORMATION

Interventions d'un représentant de France Victimes 31 :

- Intervention à l'Assocentou concernant les violences conjugales le 11 janvier 2021.
- Intervention concernant la formation sur les violences intra-familiales le 9 février et le 15 avril 2021 à l'école de police de Toulouse.
- Intervention concernant la discrimination à l'école de police de Toulouse le 11 février 2021.
- Intervention à l'association Previos concernant une formation sur les violences conjugales le 10 mars et le 14 juin 2021.
- Intervention à l'école de police de Toulouse devant les 114 élèves gardiens de la paix le 13 juillet 2021.
- Intervention à l'ASSP de Tournefeuille le 2 septembre 2021.
- Intervention à l'association Previos sur l'impact des violences conjugales sur les enfants et les adolescents le 22 septembre 2021.
- Rencontre avec la Chambre d'Application des Peines le 23 septembre, le 2 décembre et le 16 décembre 2021.
- Intervention au Conseil Départemental de la Haute Garonne le 28 septembre 2021.
- Intervention à l'association Previos le 15 et 23 novembre 2021 et le 3 décembre 2021.
- Intervention école de police de Toulouse sur les violences intra-familiales le 14, 15 et 16 décembre 2021.

FORMATION DES PERSONNELS

- Formation CFGA à Toulouse suivie par Sophie TROJANOWSKI.
- Formation outils techniques pour construire et présenter le budget suivie par Sophie TROJANOWSKI le 28 janvier 2021.
- Formation sur « l'actualité du droit des victimes » le 18 mai 2021 suivie par Nourhane SOUIAI.
- Formation sur « l'actualité du droit des victimes » le 10 juin 2021 suivie par Céline ORTEGA, Colette PAUWELS, Muriel CASIMIRO, Sophie TROJANOWSKI et Anne PICHON.
- Formation payante sur le management le 8 et le 15 juin 2021 suivie par Sophie TROJANOWSKI.
- Formation payante sur « la sensibilisation à l'intervention immédiate du psychologue en association d'aide aux victimes en cas de risques majeurs », suivie par Sonia RUSIBANE, Mylène KEROUANTON et Charlotte BOURLARD le 12 août 2021 jusqu'au 31 décembre.
- Formation « journée référents événements collectifs » suivie par Françoise PASSUELLO et Sophie TROJANOWSKI le 17 septembre 2021.
- Formation « EVVI » organisée par France Victimes de Paris le 29 novembre 2021 suivie par Paul BERTHON, Suzon MARTORELL et Muriel CASIMIRO.
- Formation « EMDR » du 14 au 16 décembre 2021 suivie par Charlotte BOURLARD.

COLLOQUES ET MANIFESTATIONS: PARTICIPATION OU INTERVENTION

- Participation à la manifestation concernant « l'égalité des Femmes et Hommes » du Conseil Départemental le 17 mars 2022.
- Participation à la cérémonie de l'hommage aux victimes civiles et militaires des attentats terroristes le 19 mars 2022.
- Participation aux 10 ans des attentats islamistes en présence d'Emmanuel MACRON le 20 mars 2022.
- Participation au cinéma Kinopolis à l'élection de Miss Toulouse 2022 le 14 mai 2022.
- Participation à l'Assemblée Plénière du CLSPD le 18 mai 2022.
- Participation au 35^{es} Assises Nationales des Associations d'Aide aux Victimes à Nevers le 28 et 29 juin 2022.
- Participation à l'Assemblée Plénière du CLSPD de Plaisance du Touch le 29 juin 2022.
- Participation à la Cérémonie d'Installation de la Prison de Seysses à Muret le 7 septembre 2022.
- Participation à l'audience solennelle de rentrée au Tribunal Judiciaire le 9 septembre 2022.
- Participation à l'Assemblée Plénière du CLSPD de Blagnac du Touch le 15 septembre 2022.
- Participation à la conférence finale RAD CITIZEN le 15 septembre 2022.
- Participation au lancement de l'Observatoire Départemental des violences faites aux femmes en Haute-Garonne le 13 décembre 2021.
- Présence à la manifestation des États Généraux de la justice « THE BIG » au Tribunal Judiciaire de Toulouse, le 16 décembre 2021.

ANNEXES



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Le préfet

LETTRE DE MISSION

Dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales en période de confinement dans des centres commerciaux à proximité des établissements dont les activités demeurent autorisées

Monsieur, Madame,

Dans le cadre de la gestion de crise sanitaire liée au COVID 19 que traverse actuellement la France et de la mise en place d'un confinement de la population, la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales est une priorité du gouvernement.

Le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, afin d'apporter une réponse de proximité aux femmes, s'est engagé à permettre l'ouverture de points d'accompagnement dans les centres commerciaux, à destination des femmes victimes de violences conjugales.

C'est dans le cadre de cette mission d'intérêt général, que constitue le dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dans des centres commerciaux à proximité des établissements dont les activités demeurent autorisées, que s'inscrit l'action des salariés volontaires et/ou des bénévoles volontaires de votre association.

Nom et coordonnées de l'association : France VICTIMES 31
3 place Guy Hersant 31200 Toulouse
05.62.30.09.82
contact@francevictimes31.fr

Nom des accueillantes :

- BRUGGEMAN Helen
- CIET Stéphanie
- PASSUELLO Françoise
- PAUWELS Colette
- TROIANOWSKI Sophie

Centres commerciaux :

- Centre commercial de Labège 2 : le vendredi et le samedi, de 9h à 19h
- Centre commercial de Purpan : le mardi et le vendredi, de 9h à 19h
- Centre commercial de Tournefeuille : tous les matins sauf le samedi, de 9h à 13h

Etienne GUYOT

1, Place Saint-Étienne - 31038 TOULOUSE CEDEX 9 - Tél. 05 34 45 34 45
<http://www.haute-garonne.gouv.fr>